

BIO-UV GROUP

Société anonyme à Conseil d'administration — Euronext Growth Paris

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025



850, avenue Louis Médard - 34400 Lunel
527 626 055 R.C.S. Montpellier
investisseurs@bio-uv.com

SOMMAIRE

1.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	8
2.	MESSAGE DU PRESIDENT.....	9
3.	RAPPORT DE GESTION.....	10
3 1	Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe	10
3.1.1	Le Groupe BIO-UV.....	10
3.1.1.1	Description des activités de BIO-UV Group.....	10
3.1.1.2	Principaux programmes en cours de développement	11
3.1.1.3	Technologies	11
3.1.1.4	Modèle d'affaires.....	12
3.1.1.5	Activité du premier trimestre 2026	12
3.1.2	Description des faits marquants et de l'activité de BIO-UV Group pendant l'année 2025 et postérieurement à la clôture 12	
3.1.2.1	Eléments juridiques.....	12
3.1.2.2	Management et organisation	13
3.1.2.3	Propriété intellectuelle.....	14
3.1.2.4	Eléments financiers.....	14
3.1.2.5	Succursales.....	14
3.1.2.6	Autres points	14
3.1.3	Evénements post-clôture	14
3.1.4	Principaux facteurs de risques	14
3.1.5	Perspectives d'avenir.....	14
3 2	Présentation des comptes et autres informations financières	15
3.2.1	Analyse des comptes consolidés	15
3.2.1.1	Compte de résultat	15
3.2.1.1.1	<i>Produits d'exploitation</i> :.....	15
3.2.1.1.2	<i>Analyse de la croissance des ventes par secteurs d'activité et par divisions</i> :	15
3.2.1.1.3	<i>Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique</i> :.....	16
3.2.1.1.4	<i>Résultat d'exploitation</i> :	16
3.2.1.1.5	<i>Résultat financier</i>	17
3.2.1.1.6	<i>Résultat exceptionnel</i>	18
3.2.1.1.7	<i>Impôt sur le résultat</i>	18
3.2.1.1.8	<i>Résultat net</i>	18
3.2.2	Activité sociale des sociétés du Groupe.....	18
3.2.2.1	Résultats de BIO-UV Group	18

3.2.2.2	Résultats de TRIOGEN	19
3.2.2.3	Résultat de CORELEC	19
3.2.2.4	Résultats de BIO-UV ASIA	19
3.2.3	Financement du groupe	19
3.2.3.1	Le Capital	19
3.2.3.2	Crédit d'Impôt Recherche	19
3.2.3.3	Emprunts	20
3.2.3.4	Crédit-bail	20
3.2.3.5	Trésorerie	20
3.2.4	Autres informations financières	21
3.2.4.1	Proposition d'affectation des résultats et de distribution	21
3.2.4.2	Charges non déductibles	21
3.2.4.3	Délais de paiement clients et fournisseurs de BIO-UV Group	22
3.2.4.4	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	23
3.2.4.5	Prêt inter-entreprises	24
3.2.4.6	Ajustement des bases de conversion de titres	24
3 3	Gouvernement d'entreprise	25
3.3.1.1	Les organes de direction et d'administration	25
3.3.1.1.1	<i>Conseil d'administration</i>	25
3.3.1.1.2	<i>Comités</i>	25
3.3.1.1.3	<i>Direction</i>	26
3.3.1.2	Mandat des commissaires aux comptes	26
3.3.1.3	Gouvernance de la Société	26
3.3.1.4	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	27
3 4	Informations relatives aux titres de la Société	27
3.4.1	Actionnariat	27
3.4.2	Franchissement de seuil	27
3.4.3	Actionnariat salarié	28
3.4.4	Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité	28
3.4.5	Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions	28
3.4.6	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	29
3.4.7	Prise de participation et prise de contrôle	29
3.4.8	Autocontrôle	29
3.4.9	Aliénation d'actions et participations croisées	29
4.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE	30

4 1	Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice écoulé.....	30
4 2	Conventions réglementées et conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée.....	32
4 3	Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.....	33
4 4	Obligations de conservation des actions attribuées gratuitement au Président Directeur Général	34
4 5	Modalités d'exercice de la direction générale.....	34
5.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	35
6.	COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	40
6 1	Etats financiers consolidés	40
6.1.1	Bilan consolidé	40
6.1.2	Compte de résultat consolidé.....	41
6 2	Principes et modalités de consolidation	42
6.2.1	Préambule	42
6.2.2	Référentiel comptable.....	42
6.2.3	Modalités de consolidation.....	42
6.2.3.1	Méthodes de consolidation.....	42
6.2.3.2	Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition.....	43
6.2.3.2.1	Principes	43
6.2.3.2.2	Méthode de conversion utilisée	44
6.2.3.2.2.1	Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers	44
6.2.3.2.2.2	Transactions et soldes	44
6.2.3.2.2.3	Conversion des comptes des filiales en devises	44
6 3	Méthodes et règles d'évaluation.....	45
6.3.1	Immobilisations	45
6.3.1.1	Modes et méthodes d'évaluation appliqués.....	45
6.3.1.1.1	<i>Immobilisations incorporelles</i>	45
6.3.1.1.2	<i>Immobilisations corporelles</i>	45
6.3.1.1.3	<i>Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail</i>	45
6.3.1.2	Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements.....	46
6.3.2	Stocks	46
6.3.2.1	Evaluation des stocks	46
6.3.2.2	Dépréciation des stocks	47
6.3.3	Créances.....	47
6.3.3.1	Evaluation des créances.....	47
6.3.3.2	Dépréciation des créances.....	47

6.3.4	Valeurs mobilières de placement	47
6.3.5	Subventions d'investissement.....	47
6.3.6	Provision pour engagement de départ à la retraite.....	47
6.3.7	Impôts différés	48
6.3.8	Crédit d'impôt recherche.....	48
6.3.9	Charges et produits exceptionnels	49
6.3.10	Trésorerie.....	49
6.3.11	Opérations en devises étrangères	49
6.3.12	Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité	49
6.3.13	Informations diverses	50
6.3.13.1	Résultat par action	50
6.3.13.1.1	Résultat par action	50
6.3.13.1.2	Résultat dilué par action	50
6.3.13.2	Honoraires des commissaires aux comptes	50
6.3.13.3	Tableau de flux de trésorerie	51
6.3.13.4	Montant des rémunérations	51
6.3.13.5	Faits marquants.....	51
6 4	Périmètre de consolidation	53
6.4.1	Périmètre de consolidation	53
6.4.2	Variations du périmètre et des % d'intérêt.....	54
6 5	Changement comptable – Changement de réglementation.....	54
6 6	Analyses des postes du bilan et du compte de résultat.....	55
6.6.1	Bilan consolidé	55
6.6.1.1	Actif immobilisé	55
6.6.1.1.1	<i>Ecarts d'acquisition</i>	57
6.6.1.1.2	<i>Immobilisations incorporelles</i>	57
6.6.1.1.3	<i>Immobilisations corporelles</i>	57
6.6.1.1.4	<i>Immobilisations financières</i>	57
6.6.1.2	Autres postes d'actif.....	58
6.6.1.2.1	<i>Stocks</i>	58
6.6.1.2.2	<i>Créances clients et Autres créances et compte de régularisation</i>	58
6.6.1.2.3	<i>Impôts différés :</i>	59
6.6.1.2.4	<i>Titres de placement et disponibilités</i>	59
6.6.1.2.5	<i>Comptes de régularisation</i>	59
6.6.1.2.6	<i>Etat des créances à la clôture de l'exercice</i>	60

6.6.1.3	Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires	60
6.6.1.4	Autres postes du passif	61
6.6.1.4.1	<i>Provisions pour risques et charges</i>	61
6.6.1.4.2	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	61
6.6.1.4.3	<i>Fournisseurs et autres dettes</i>	62
6.6.2	Postes du compte de résultat consolidé	63
6.6.2.1	Produits d'exploitation	63
6.6.2.2	Charges d'exploitation.....	64
6.6.2.3	Résultat financier	65
6.6.2.4	Résultat exceptionnel	65
6.6.2.5	Impôt sur le résultat.....	66
6 7	Autres informations	68
6.7.1	Information sectorielle	68
6.7.1.1	Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.	68
6.7.1.2	Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :	69
	Ventilation du chiffre d'affaires :	69
6.7.2	Engagements hors bilan	70
6.7.2.1	Engagements hors bilan reçus	70
6.7.2.2	Dettes garanties par des suretés réelles.....	70
6.7.2.3	Engagements hors bilan accordés	70
6.7.3	Evènements postérieurs à la clôture	71
7.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	72
8.	COMPTES SOCIAUX ANNUELS	77
8 1	Etats financiers.....	77
8.1.1	Bilan Actif.....	78
8.1.2	Bilan Passif.....	79
8.1.3	Compte de résultat (Partie 1)	80
8.1.4	Compte de résultat (Partie 2)	81
8 2	Annexes des comptes sociaux.....	82
8.2.1	Présentation générale	82
8.2.1.1	Chiffres clés	82
8.2.2	Règles et méthodes comptables	83
	Règles générales.....	83
8.2.3	Faits Marquants.....	86
8.2.3.1	Augmentation de capital réalisée le 17 février 2025	86

8.2.3.2	Dénouement du Litige contre Socome	87
8.2.3.3	Bilan de la politique de rachat d'actions	87
8.2.3.4	Changement de méthode comptable.....	87
8.2.3.4.1	<i>Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025</i>	88
8.2.3.4.2	<i>Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)</i>	90
8.2.3.4.3	<i>3. Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés</i>	91
8.2.4	Tableau des immobilisations	96
8.2.5	Tableau des immobilisations détaillé.....	98
8.2.6	Tableau des Amortissements	100
8.2.7	Tableau des amortissements détaillé.....	101
8.2.8	Etat des Provisions	102
8.2.9	Etat des Stocks.....	103
8.2.10	Etat des Créances	104
8.2.11	État des Dettes	105
8.2.12	Charges et produits constatés d'avance	106
8.2.13	Charges à payer	107
8.2.14	Produits à recevoir	108
8.2.15	Composition du capital social	109
8.2.16	Tableau des variations des capitaux propres	110
8.2.17	Crédit-bail.....	111
8.2.18	Crédits d'impôts	112
8.2.19	Ventilation du chiffre d'affaires	113
8.2.20	Charges exceptionnelles	114
8.2.21	Charges et produits financiers	115
8.2.21.1	<i>Charges financières</i>	115
8.2.21.2	<i>Produits financiers</i>	116
8.2.22	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....	117
8.2.23	Entreprises liées et participations.....	118
8.2.24	Engagements hors bilan.....	119
8.2.25	Effectif au 31/12/2025	119
8.2.26	Tableau des filiales et participations	120
8.2.27	Honoraires des commissaires aux comptes	120

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour l'année écoulée dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion (pages 3 à 26) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Lunel, le 3 avril 2026

Laurent-Emmanuel MIGEON
Président Directeur Général



Responsable de l'information financière

Laurent-Emmanuel MIGEON
Président Directeur Général
Adresse : 850, avenue Louis Médard, 34400 Lunel
Téléphone : +33 (0)4 99 13 39 11
Courriel : investisseurs@bio-uv.com

2. MESSAGE DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Malgré la déception liée à nos difficultés à développer notre activité solutions à l'export, dans un contexte géopolitique complexe... nous avons pu au cours de l'année 2025 engager des chantiers importants qui ont permis :

- 1) Le renforcement de notre autonomie :
 - a. Financière : grâce à notre levée de fonds en février 2025 de presque 8 ME et à la diminution significative de notre endettement, (ainsi notre gearing est passé de 53% à fin 2024 à 19% fin 2025).
 - b. Industrielle : avec l'intégration sur notre site de Lunel de nombreuses étapes historiquement sous-traitées, et surtout avec le déménagement de Corelec dans un nouveau site construit pour contribuer à nos vellétés de développement.
- 2) La résilience de notre rentabilité avec un niveau d'EBITDA supérieur à 12 % sur l'année et un résultat net en forte progression à 0,8 ME.
- 3) L'accélération de la récurrence de notre modèle d'affaires avec le renforcement des ventes de notre division « prestations de services & marché après ventes », qui a progressé de 17%, pour atteindre 13,3 ME, soit 37% de notre activité globale.

Notre ambition reste intacte quant à la croissance de l'activité de notre entreprise :

- 1) Alors que nous avons envisagé une stabilisation en 2025 des marchés qui avaient fortement contribué à la croissance organique de BIO-UV Group au cours des années 2021 et 2022 :
 - a. Le segment de marché du traitement des eaux de ballast, après avoir chuté de presque de 10 ME sur les ventes de systèmes entre 2022 et 2024, contribue plus positivement à la création de la valeur ajoutée avec un mix plus favorable lié à la forte augmentation du service après-vente (60%), mais fut encore en baisse de plus de 2 ME en 2025 ;
 - b. Le segment de marché du traitement des eaux de piscine a vu sa baisse se ralentir en 2025. Dans ce contexte, la quasi-stabilité des ventes de notre groupe a permis de continuer à prendre des parts de marché avec ses solutions éprouvées.

Cette stabilisation des ventes se fera en 2026.

- 2) La bascule de notre business model vers une offre orientée vers les solutions de traitement des eaux plus particulièrement sur les marchés aquacoles et industriels est plus longue que prévu. Le renforcement de nos équipes commerciales sur ces marchés spécifiques et l'adaptation de notre organisation ont légèrement obéré notre capacité à capter les opportunités sur le deuxième semestre 2025, mais nos équipes seront pleinement efficaces en 2026.
- 3) Enfin, notre volonté de focaliser les énergies commerciales sur l'ensemble de la durée de vie de nos solutions a porté ses fruits en 2025, non seulement avec la croissance de nos ventes de pièces détachées, mais aussi des services sur toutes nos activités et toutes les géographies. En vous remerciant de votre fidélité à notre Groupe et de votre confiance dans sa stratégie de croissance pérenne et rentable.

L'eau c'est la vie, BIO-UV aussi.

L.E Migeon, Pdg

3. RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société BIO-UV Group et ses filiales : CORELEC (France), TRIOGEN (Ecosse) et BIO-UV Asia (Hong Kong). Les termes « BIO-UV Group » ou la « Société » désignent la société BIO-UV Group. Le terme « BIO-UV Asia » désigne la société BIO-UV Asia. Le terme « TRIOGEN » désigne la société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED et sa filiale, détenue à 100 %, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited).

3 | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

3.1.1 Le Groupe BIO-UV

3.1.1.1 Description des activités de BIO-UV Group

Créé en 2000, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), pour répondre à l'enjeu majeur que représente le traitement de l'eau au niveau international, dont le développement est porté par des problématiques sanitaires, économiques et environnementales. Le Groupe, renforcé par les acquisitions de CORELEC et de TRIOGEN, maîtrise intégralement les technologies de désinfections par UV (moyenne et basse pression), électrolyse de sel, Ozone, et AOP, afin d'être en mesure de fournir les solutions attendues par ses clients, ce qui lui permet d'adresser les marchés piscine, industrie, municipal, maritime et aquacole

L'activité est ainsi ventilée selon trois divisions :

- **Division Produits**, qui regroupe les ventes d'équipements et de systèmes de désinfection (UV, électrolyse de sel, ozone, AOP) des eaux récréatives (piscine), en France et à l'export. En 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 11,8 M€, qui représentait 33% de l'activité annuelle du Groupe ;
- **Division Solutions**, qui propose des projets globaux pour le traitement des eaux (eaux usées, eaux industrielles, eaux de ballast, aquaculture, etc.), associant solutions intégrées d'équipements et de technologies (UV, ozone) et services d'ingénierie. En 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 M€. Au sein de cette activité, il convient de souligner la part croissante des projets liés à la réutilisation des eaux usées (REUT) et aquacole. La division Solutions représentait 30% de l'activité du Groupe en 2025 ;
- **Division Après-vente**, qui rassemble les ventes de prestations de services, de formation et de pièces détachées de l'ensemble des activités de BIO-UV Group. En 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 13,3 M€. Cette activité est source de revenus récurrents et croissants au fur et à mesure du développement du parc d'équipements installés, et largement contributrice à la marge. La division Prestation de services & marché après-vente représentait 37% de l'activité du Groupe en 2025.

Cotée en bourse depuis le 10 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth® Paris, BIO-UV Group a pu poursuivre son développement à la fois par croissance organique et par croissance externe suite à différentes levées de fonds.

En 2019, BIO-UV Group a acquis la société écossaise TRIOGEN auprès de Suez. Puis en novembre 2021, le Groupe a acquis la Société CORELEC à Toulouse.

Le groupe est donc composé d'une société mère (BIO-UV Group), d'une filiale basée à Toulouse spécialisée dans le traitement par électrolyse de sel des piscines résidentielles (CORELEC), d'une filiale en Ecosse dédiée à l'activité terrestre à partir des technologies Ozone et AOP (TRIOGEN), et d'une filiale à Hong Kong pour le développement sur la zone Asie (BIO-UV ASIA) :

- BIO-UV Group est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, au capital de 14 154 679 euros, dont le siège social est situé 850, avenue Louis Médard à Lunel (34). Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 527 626 055.
- CORELEC est une Société par Actions Simplifiée de droit français, créée en 2004, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est sis 17 Rue Hélène Boucher 31600 Seysses, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 478 960 297.
- TRIOGEN HOLDINGS LIMITED est une Société Anonyme de droit Ecossais, créée en 1996, au capital de 12 778 £, détenue à 100% par BIO-UV Group. Son siège social est situé Langlands Place, Kelvin South Business Park, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 0Y. Elle est immatriculée au Registre du commerce de Glasgow, sous le numéro SC 123757. Cette holding détient à 100%, la filiale de production et de commerce, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), au capital de 100 £ dont le siège social est situé à la même adresse, et le numéro d'immatriculation est SC 120472.
- BIO-UV Asia est une Société Anonyme de droit Hong Kongais créée en août 2018, au capital de 10 000 HKD, détenue à 100% par BIO-UV Group. Elle est enregistrée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 273 78 26 et son siège social est situé à Hong Kong, 1 Austin Road West, KOWLOON.

A la date du présent rapport, le Groupe est constitué de la société mère BIO-UV Group et de ses filiales CORELEC, TRIOGEN et BIO-UV ASIA.

3.1.1.2 Principaux programmes en cours de développement

Sur la division Solutions

BIO-UV Group a poursuivi le développement et l'optimisation des gammes existantes pour être mieux positionnées face aux contraintes réglementaires et aux exigences de nos partenaires.

Nous avons développé une nouvelle carte électronique de contrôle/commande des réacteurs UV, plus adaptée que les automates industriels utilisés.

Sur la division Produits, nous poursuivons le développement et l'optimisation de nos gammes pour la piscine privée sur les marques AKERON et O'CLEAR.

3.1.1.3 Technologies

BIO-UV Group est spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique (UV, électrolyse de sel, Ozone et AOP), permettant d'inactiver un large spectre de micro-organismes vivants : bactéries, virus dont le SARS-Cov 2, protozoaires, moisissures, phytoplanctons, zooplanctons, etc.

Les technologies UV-C revêtent un certain nombre d'avantages face aux autres modes de désinfection, à l'instar de la chloration. Les UV offrent, dans la plupart des cas, une désinfection sans produit chimique, sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides (pH, température, etc...), tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents avec un temps de contact rapide, pour un investissement raisonnable.

La technologie de traitement par électrolyse de sel est très simple : le principe de l'électrolyse est de décomposer le sel présent dans l'eau en chlore et en sodium, ce qui assure la désinfection, naturellement.

La technologie de traitement par l'ozone, au pouvoir d'oxydation très puissant, techniquement plus complexe à installer et à exploiter, permet, en plus de la désinfection, une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

La technologie AOP est une combinaison des deux technologies (Ozone et UV-C), qui permet :

- la décomposition rapide des polluants organiques,
- un pouvoir augmenté de destruction des organismes pathogènes, notamment ceux résistant au chlore,
- la destruction de l’ozone résiduel par les UV-C, ce qui en fait une technique de dépollution réelle.

3.1.1.4 Modèle d'affaires

Sur la division Produits, les ventes sont réalisées directement par l’équipe commerciale, sur les marchés principalement Français et en Europe, à des professionnels du marché du traitement de l’eau des piscines.

Pour l’activité Solution, les revenus du Groupe sont très majoritairement issus des ventes directes de nos systèmes aux intégrateurs. Il s’agit ensuite à la division Services de capitaliser sur le parc installé avec des équipes dédiées selon les géographies et les technologies.

3.1.1.5 Activité du premier trimestre 2026

Dans un environnement géopolitique compliqué avec la guerre récente au Moyen-Orient, nous continuons de constater les tendances de notre deuxième semestre 2025 : avec une légère reprise des ventes de la division produits (+7%), la stabilisation des ventes sur les solutions maritimes, la croissance de nos ventes de solutions en France et les incertitudes sur les ventes de solutions à l’export, notamment sur le moyen Orient.

3.1.2 Description des faits marquants et de l’activité de BIO-UV Group pendant l’année 2025 et postérieurement à la clôture

3.1.2.1 Eléments juridiques

Augmentation de capital réalisé le 17 février 2025

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d’administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d’une délégation de compétence de l’Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d’un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d’une valeur nominale d’un euro (1€). Le produit brut de l’opération s’est élevé à 7 996 140,60€, prime d’émission incluse.

A la date du présent document, le capital social de la Société s’élève à 14 154 679 € divisé en 14 154 679 actions de 1€ de valeur nominale.

Fin du litige avec la société Socome

Concernant le litige SOCOME (BIO-UV Group est requérant – litige climatisation), qui était pendant devant le tribunal de commerce de Montpellier : dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l’attente du rapport de l’expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d’année 2020, mais les audiences ont été reportées pour cause de Covid. Le 13 janvier 2021 un nouveau sapiteur a été nommé par ordonnance du juge délégué aux expertises, relançant ainsi les travaux de l’expert. Le 6 septembre 2021 le nouveau sapiteur, Mr DEDIES, rend son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, ce qui nous conforte dans nos demandes.

Le 1er décembre 2021, l'expert a rendu son rapport au juge intégrant les conclusions du sapiteur qui indique que les responsabilités sont partagées à hauteur de :

- 40% pour le maître d'œuvre pour insuffisance de prescription et défaut des études et conception des ouvrages et non-respect du CCTP pour la ventilation des bureaux ;
- 60% à la société Socome pour les défauts de conception et de réalisation ;

Le 10 février 2023, BIO-UV Group a assigné à comparaître devant le tribunal de commerce de Montpellier, les assureurs de ces deux sociétés pour les condamner in solidum. Une première audience de plaidoirie s'est tenue le 20 mars 2024 qui a ensuite été renvoyée au 18 septembre 2024.

Un jugement en date du 21 mai 2025 par le Tribunal de Commerce de Montpellier, confirme la responsabilité telle que décrite par le rapport de l'expert et condamne in solidum les sociétés SOCOME, MAAF ASSURANCES, WISECONSULT et GAN ASSURANCES. Aucune des parties n'a fait appel, ce litige se solde pour BIO-UV Group par un produit net d'un montant de 324 k€, qui a été comptabilisé dans les comptes 2025.

Bilan de la politique de rachat d'actions

Il est rappelé que la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 juin 2025 a renouvelé le programme de rachat d'actions et a prévu :

- un montant maximum des actions pouvant être rachetées de 10% du montant du capital social de la Société,
- un prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devant pas excéder dix euros (10 €).

Se référer aux sections III.4.4 et III.4.5 du présent document pour le nombre d'actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions au 31 décembre 2025.

3.1.2.2 Management et organisation

Modification des membres du Conseil d'administration

Les organes de direction et d'administration sont décrits en section III.3.1 du présent rapport.

L'Assemblée générale du 13 juin 2025 a permis de nommer un nouvel administrateur, la société de gestion NEXTSTAGE AM.

Le Conseil d'administration était ainsi composé d'un censeur et de 8 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants.

Le 18 octobre 2025, Simon Marshall, qui était directeur général adjoint de BIO-UV Group en charge du développement international et des opérations de fusion & acquisition a quitté notre groupe, pour rejoindre le Groupe Daro-Intellego. Il a ainsi cessé de siéger en qualité d'administrateur.

A ce jour, le Conseil d'administration est composé d'1 censeur et de 7 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants.

Evolution de la gouvernance interne

Avec le départ de Simon Marshall, le PDG a repris la direction commerciale et marketing, et Jean-Philippe Picard de Muller la direction générale adjointe lors du CA du 20 novembre 2025.

Enfin, la direction des Finances et fonctions support est pilotée par Pierric Bryon, qui a remplacé Sébastien Marin-Lafleche.

A ce jour, ce comité de direction est composé de 5 personnes et est piloté par le PDG, Laurent-Emmanuel MIGEON :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & marketing : Laurent Emmanuel MIGEON
- Directeur des Finances et fonctions support : Pierric BRYON
- Directeur de la division Services et DG Adjoint : Jean-Philippe PICARD DE MULLER

3.1.2.3 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018 et disponible sur son site Internet. Aucun élément majeur n'étant intervenu depuis cette date.

3.1.2.4 Eléments financiers

Les principaux éléments financiers sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3.1.2.5 Succursales

Néant.

3.1.2.6 Autres points

- Déménagement de Corelec :

Pour mieux répondre aux exigences de nos clients, et sous l'injonction du propriétaire de l'ancien site, les équipes ont intégré en novembre 2025, leur nouveau site à quelques kilomètres du site historique. Corelec reste locataire, dans un site industriel neuf de superficie légèrement supérieure à 1300 m².

3.1.3 Evénements post-clôture

- Remboursement anticipé :
La Société avait émis 2 nouveaux emprunts obligataires en juin 2024 pour un montant de 1,5 M€. Le principal emprunt a été remboursé le 31 mars 2026, pour un peu plus de 852 K€.

3.1.4 Principaux facteurs de risques

L'exercice 2026 est marqué par la poursuite du conflit au Moyen-Orient, susceptible d'entraîner des perturbations économiques à l'échelle internationale, notamment en matière d'approvisionnement, de coûts de l'énergie et de stabilité des marchés.

À la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas identifié d'impact significatif direct sur son activité. Toutefois, des effets indirects pourraient se matérialiser, notamment via la volatilité des prix des matières premières, des coûts logistiques ou des délais d'approvisionnement.

3.1.5 Perspectives d'avenir

BIO-UV Group a pour ambition de renouer avec la croissance organique en 2026.

Les activités d'eaux récréatives (piscine) et d'eaux de ballast ont marqué un point bas en 2025, tandis que les marchés en fort développement (eaux usées, eaux industrielles, aquaculture), et les ventes de services et pièces détachées devraient continuer de croître de manière soutenue en 2026. L'incertitude réside dans l'impact direct et indirect sur nos activités des conflits au moyen orient.

Pour ce qui concerne nos ambitions de croissance externe, et l'utilisation de la levée de fonds de février 2025, nous continuons à envisager une croissance externe, mais sur une géographie qui pourrait être différente de celle envisagée initialement et plus proche de nos principaux marchés.

3 | 2 Présentation des comptes et autres informations financières

3.2.1 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société de tête BIO-UV Group. Le périmètre de consolidation intègre donc la société mère, BIO-UV Group, et ses filiales CORELEC, BIO-UV Asia et TRIOGEN détenues à 100%.

3.2.1.1 Compte de résultat

3.2.1.1.1 Produits d'exploitation :

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var.
Chiffre d'affaires	35 911	39 580	-9%
Production stockée	172	-1 834	-109%
Production immobilisée	791	943	-16%
Reprise de provisions et transferts de charges	83	423	-80%
Autres produits et subventions	474	133	257%
Total produits d'exploitation	37 431	39 245	-5%

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 35 911 K€, en recul de -9% vs 2024. Cette baisse masque des dynamiques très constatées entre divisions.

Le total des produits d'exploitation atteint 37 431 K€, soit une baisse limitée à -4,6 %, portée par l'inversion de la production stockée (de -1 834 K€ en 2024 à +172 K€ en 2025) qui reflète une normalisation du niveau de production après une année de déstockage.

Les autres produits d'exploitation restent stables et n'appellent pas de commentaire particulier. La dégradation du chiffre d'affaires est ainsi partiellement compensée au niveau de l'activité productive globale.

3.2.1.1.2 Analyse de la croissance des ventes par secteurs d'activité et par divisions :

En K€ / Divisions	31/12/2025	31/12/2024	Var
Solutions	10 755	15 992	-33%
Produits	11 827	12 194	-3%
After Market	13 329	11 394	17%
Total chiffre d'affaires	35 911	39 580	-9%

3.2.1.1.3 Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique :

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
France	20 030	19 942	0%
Europe hors France	7 925	9 618	-18%
Asie	2 032	2 370	-14%
Moyen-Orient	2 032	3 064	-34%
Amérique	2 920	3 618	-19%
Autre	973	968	0%
Total chiffre d'affaires	35 911	39 580	-9%

La baisse du chiffre d'affaires 2025 vs 2024 est essentiellement concentrée sur les zones « Europe hors France » et « Moyen Orient » et liée à l'activité maritime.

3.2.1.1.4 Résultat d'exploitation :

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var.
Achats et variations de stocks	12 941	14 595	-11%
Autres achats et charges externes	9 835	9 316	6%
Impôts et taxes	369	71	419%
Charges de personnel	9 609	9 428	2%
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 493	3 129	-20%
Autres provisions et charges d'exploitation	632	575	10%
Charges d'exploitation	35 879	37 113	-3%

Le passage à l'EBITDA, constitué de l'ensemble des produits et charges d'exploitation, à l'exclusion des dotations et reprises sur amortissements et provisions est présenté ci-dessous :

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
Chiffres d'affaires	35 911	39 580	-9%
Achats et variations de stocks	-12 941	-14 595	-11%
Marge Brute*	19 186	20 267	-5%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	53,4%	51,2%	
Autres achats et charges externes	-6 051	-6 432	-6%
Impôts et taxes	-369	-71	419%
Charges de personnel	-9 609	-9 428	2%
Autres produits et charges d'exploitation	1 278	994	29%
EBITDA	4 435	5 330	-17%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	12,3%	13,5%	

*Marge brute = chiffre d'affaires + achats et var. stocks + Etudes et ss traitance + achats de matériels

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
Etudes & Sous-traitance	-2 154	-1 615	33%
Achats de matériels	-1 281	-1 269	1%
Achats non stockés	-348	-431	-19%
Locations	-965	-948	2%
Entretiens & réparations	-383	-401	-5%
Primes d'assurance	-245	-300	-18%
Personnel intérimaire	-276	-271	2%
Honoraires	-1 545	-1 647	-6%
Publicité, salons	-235	-350	-33%
Frais de transport	-1 217	-1 187	3%
Frais de déplacements & réception	-806	-752	7%
Divers	-379	-145	161%
Autres achats et charges externes	-9 835	-9 316	6%

Le taux de marge brute est en augmentation de 2,2 points et représente 53.4% du CA en 2025 (vs 51.2% en 2024), soit 19.2 M€. Cette amélioration s'explique par le mix produit avec la hausse des ventes sur l'after-market.

La hausse des charges de personnel (+2%) reflète un investissement délibéré dans la nouvelle organisation commerciale nécessaire à la conquête de nouvelle part de marché.

En retraitant les charges de sous-traitance et d'achats de matériels qui sont intégrées en marge brute, les autres achats et charges externes s'élèvent à (6 051) k€ en 2025 contre (6 432) k€ en 2024, soit une baisse de 6 %.

Cette réduction, inférieure à la baisse du chiffre d'affaires, traduit la composante structurellement fixe d'une partie de ces charges (loyers, assurances, honoraires et abonnements) qui ne varient pas avec le niveau d'activité.

L'EBITDA s'est élevé à 4 435 K€ en 2025, soit 12.3% du CA contre 5 330 k€ en 2024 (13.5% du CA).

3.2.1.1.5 *Résultat financier*

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
Produits financiers	172	62	178%
Charges financières	-822	-1 030	-20%
Résultat financier	-650	-968	-33%

Le résultat financier s'améliore de 318 K€ (-33%), porté principalement par la réduction des charges financières (-208 K€, -20%), reflet du désendettement engagé sur l'exercice. La progression des produits financiers (+110 K€) contribue marginalement à cette amélioration.

3.2.1.1.6 Résultat exceptionnel

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
Quote-part de subvention d'investissement	0	41	-100%
Autres produits	0	23	-100%
Total produits exceptionnels	0	64	-100%
Charges exceptionnelles Neptune	0	-1 066	-100%
Autres charges	-1	-70	-99%
Total charges exceptionnelles	-1	-1 136	-100%
Résultat exceptionnel	-1	-1 072	-100%

3.2.1.1.7 Impôt sur le résultat

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
Impôts courants	12	86	-86%
Impôts différés	-78	-147	-47%
Total impôt sur le résultat	-65	-61	7%

En 2025, le Groupe a comptabilisé 90 K€ de crédit d'impôt au titre de la Recherche & Développement et de l'Innovation.

3.2.1.1.8 Résultat net

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
Résultat d'exploitation	1 552	2 132	-27%
Résultat financier	-650	-968	-33%
Résultat exceptionnel	-1	-1 072	-100%
Impôt sur le résultat	-65	-61	7%
Total résultat net	836	31	2598%
Total résultat net part du groupe	836	31	2598%

3.2.2 Activité sociale des sociétés du Groupe

3.2.2.1 Résultats de BIO-UV Group

La société exerce un double rôle :

- de holding détenant les titres de participation des filiales, notamment depuis le rachat de TRIOGEN le 18 septembre 2019 et de CORELEC le 6 novembre 2021 ;
- de société industrielle et commerciale qui fabrique, conçoit, commercialise des systèmes de désinfection de l'eau par ultraviolet, ozone et électrolyse, et assure l'après-vente sur l'ensemble des produits et solutions.

Le chiffre d'affaires de BIO-UV Group diminue de 11,0% à 19.20 M€ et reste impacté par la fin du marché du retrofit sur la division solution maritime (-2.6 M€). En revanche la division Aftermarket a, quant à elle, progressé de +11% vs 2024. Le résultat comptable s'est établi à 1 798 K€ soit une progression de + 1 037 K€ vs 2024.

3.2.2.2 Résultats de TRIOGEN

Le chiffre d'affaires a diminué en 2025 de -12% à 7.62 M€ pour un résultat net positif de 16 k€.

3.2.2.3 Résultat de CORELEC

Le chiffre d'affaires de Corelec a diminué de -1% à 10.81 M€ mais le résultat d'exploitation a progressé de 13% à 2.01 M€. Le résultat net social de 1.57 M€ a progressé de +0,2 M€ par rapport à 2024.

3.2.2.4 Résultats de BIO-UV ASIA

La société BIO-UV ASIA, créée en août 2018, a été mise en dormance en 2020 et a dégagé une perte de 17 K€ en 2025.

3.2.3 Financement du groupe

3.2.3.1 Le Capital

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€). Le produit brut de l'opération s'est élevé à 7 996 140,60€, prime d'émission incluse.

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 14 154 679 € divisé en 14 154 679 actions de 1€ de valeur nominale.

3.2.3.2 Crédit d'Impôt Recherche

Le Groupe bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation ; à cet égard, il a déclaré un montant de 90 K€ au titre de l'exercice 2025 contre un montant de 136K€ au titre de l'exercice 2024.

3.2.3.3 Emprunts

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
Financement par l'emprunt Privé	11 499	14 459	-20%
Emprunt obligataire (1)	6 111	6 375	-4%
Concours bancaires	1	2	-26%
Emprunt en crédit-bail	2 591	3 090	-16%
Divers	26	66	-60%
S/Total emprunt	20 230	23 992	-16%

(1) Dt 1.1 M€ de contrats obligataires simple et 5 M€ contracté Fonds France Economie Réelle pour acquisition de Corelec

3.2.3.4 Crédit-bail

Le Groupe a contracté un crédit-bail de 3.500 K€ auprès de BPI FRANCE (ex OSEO-INDUSTRIE), FINAMUR et CIC REAL ESTATE LEASE (ex CMCIC-LEASE) portant sur son siège social à Lunel en juillet 2013. Ce crédit-bail, d'une valeur de 1 002 K€ au 31 décembre 2025, est considéré comme un emprunt d'une durée de 60 trimestres avec prise d'effet au 4 juillet 2013, au taux d'intérêts de 4,984%. La date de fin de ce contrat est fixée au 30/09/2028 avec le bénéfice d'une option d'achat pour un montant de 301 K€.

Le Groupe a contracté un deuxième crédit-bail d'un montant de 2.100 K€ auprès des mêmes crédit-bailleur portant sur l'extension du siège sociale en septembre 2023. Ce crédit-bail d'une valeur de 1 577 K€ au 31 décembre 2025, est considéré comme un emprunt d'une durée de 32 trimestre avec prise d'effet au 30 septembre 2023, au taux d'intérêts de 4.141%. La date de fin de ce contrat est fixée au 29/09/2031.

Le Groupe bénéficie d'une option d'achat à l'expiration du crédit-bail pour un montant de 251 K€.

3.2.3.5 Trésorerie

Le montant de la trésorerie brute (hors actions propres et y compris valeurs mobilières de placement) s'élève à 9.9 M€ au 31 décembre 2025, alors qu'elle était de 3.4 M€ au 31 décembre 2024.

Cette augmentation de 6.5 M€ s'explique essentiellement par :

- la Marge Brute d'Autofinancement de 3.7 M€ qui progresse de +5,7% par rapport a 2024, signe que la capacité d'autofinancement structurelle s'améliore malgré le recul du chiffre d'affaires.
- La gestion du BFR reste positive (+0,9M€) grâce à une optimisation des stocks et au recouvrement des créances clients.

Ainsi, Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'établit à 4,6M€. Les dépenses d'investissement de 1.6 M€ ont légèrement diminuées en 2025, permettant de générés +3.0 M€ de free cash-flow.

Le groupe a remboursé 3,8M€ d'emprunts financiers nets en 2025. L'augmentation de capital de 7,7M€ réalisée en février 2025, avec maintien du droit préférentiel de souscription, a renforcé structurellement les fonds propres du groupe.

3.2.4 Autres informations financières

3.2.4.1 Proposition d'affectation des résultats et de distribution

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit un bénéfice de 1 798 306 euros de la manière suivante :

- A hauteur de 89 915 € à la réserve légale. La réserve légale sera alors portée de 30 530 € à 120 445 €
- A hauteur de 1 708 391 € en report à nouveau créditeur.

Distributions

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES À LA REFACTION	REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES ET AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2022	620 819,58 €* soit 0,06 € par action	
2023	Néant	
2024	Néant	

* Distribution de dividendes à hauteur de 403 532,727 € et de primes à hauteur de 217 286,853 €. Compte non tenu des ajustements en cas de variation du nombre d'actions ayant ouvert droit à distribution par rapport au nombre d'actions composant le capital au 3 avril 2023.

3.2.4.2 Charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des Impôts, nous vous indiquons que l'exercice clos le 31 décembre 2025 fait apparaître 48 880€ de charges visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts ainsi que de l'impôt correspondant à 12 220€.

3.2.4.3 Délais de paiement clients et fournisseurs de BIO-UV Group

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I.-1 [*] : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2 [*] : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	48	X				250	34	X				383
Montant TTC* total des factures concernées	125 202	441 470	43 280	19 340	29 858	533 948	527 529	294 858	290 532	44 571	1 217 896	1 847 857
Pourcentage du montant TTC total des achats de l'exercice	0,93 %	3,27 %	0,32 %	0,14 %	0,22 %	3,96 %	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	X						2,10 %	1,17 %	1,15 %	0,18 %	4,84 %	7,34 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant TTC* total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais contractuels de paiement utilisés pour le calcul du retard des paiements												
Délais légaux de paiement utilisés pour le calcul du retard des paiements												

* Tous les montants de ce document sont exprimés en euros, sans les centimes et arrondi à l'euro inférieur.

3.2.4.4 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des indications	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 346 993	10 346 993	10 346 993	10 346 993	14 154 679
Nombre des actions ordinaires existantes	10 346 993	10 346 993	10 346 993	10 346 993	14 154 679
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	24 775 428	30 290 488	24 181 969	21 516 578	19 201 401
Résultat avant impôt, participation des salariés, Amortissements et provisions	2 821 711	2 972 226	1 946 683	2 954 092	3 511 668
Impôt sur les bénéfices	(168 431)	(427 509)	(739 328)	(544 564)	(455 710)
Participation, intéressement des salariés	110 229	119 389	108 850	84 628	
Dotations aux amortissements et provisions		123 051	604 474	187 629	183 740
Résultat après impôt, participation des salariés, Amortissements et provisions	291 954	424 933	(578 701)	761 291	1 798 306
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, Mais avant amortissements et provisions	0,29	0,33	0,26	0,34	0,28
Résultat après impôt, participation des salariés, Amortissements et provisions	0,03	0,04	0	0,07	0,13
Dividende attribué à chaque action	0,05	0,05	0,06		
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	89	92	97	95	93
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 942 627	4 104 136	4 320 350	4 331 884	4 561 524
Sommes versées au titre des avantages sociaux	1 897 373	2 012 183	1 892 440	2 048 828	2 125 504

3.2.4.5 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.2.4.6 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

3 | 3 Gouvernement d'entreprise

3.3.1.1 Les organes de direction et d'administration

3.3.1.1.1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration :	Laurent-Emmanuel MIGEON
Administrateurs :	Xavier BAYLE Thierry CARLES Vincent QUERE (administrateur indépendant) Sylvie ROUSSEL (administrateur indépendant) Stéphanie LE BEUZE (administrateur indépendant) NEXTSTAGE AM, représentée par Monsieur Pierre-Alexandre PRIGENT
Censeur :	Bertrand FOLLIET

Il est précisé que les changements ou renouvellements intervenus au cours de l'exercice 2025 dans la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

Administrateur ou censeur concerné	Nature et date du changement ou du renouvellement
Simon MARSHALL (administrateur)	Démission de son mandat de Directeur Général Adjoint et d'administrateur de BIO-UV Group par le conseil d'administration du 17 septembre 2025.
Pierre-Alexandre PRIGENT	Nomination lors de l'assemblée générale du 13 juin 2025 de Monsieur Pierre-Alexandre PRIGENT en tant qu'administrateur et représentant permanent de la Société Nextstage AM.

3.3.1.1.2 Comités

Lors du Conseil d'administration du 21 juin 2023, un comité des rémunérations et un comité stratégique ont été institué par le Conseil d'administration, conformément à ce que les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient.

La composition des comités est la suivante :

- Comité des rémunérations : Thierry Carles / Stéphanie Le Beuze / Laurent-Emmanuel Migeon / Vincent QUERE
- Comité stratégique : Xavier Bayle / Stéphanie Le Beuze / Sylvie Roussel / Vincent QUERE

3.3.1.1.3 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction de la Société est la suivante :

Dirigeant mandataire social :

- Président Directeur Général : Laurent-Emmanuel MIGEON

Dirigeants non-mandataires sociaux :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & marketing : Laurent-Emmanuel MIGEON
- Directeur des Finances et fonctions support : Pierric BRYON
- Directeur de la division Services et DG Adjoint : Jean-Philippe PICARD DE MULLER

3.3.1.2 Mandat des commissaires aux comptes

Audit Associés Méditerranée a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Paul LACOMBE, par l'Assemblée générale mixte en date du 25 mai 2022, pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit SAS en tant que co-commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé par l'assemblée générale mixte des associés en date du 26 mai 2023 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

3.3.1.3 Gouvernance de la Société

La Société applique certaines recommandations du Code Middledext modifié en septembre 2021, dont notamment la présence de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration.

A cet égard, en application des recommandations du Code Middledext, le Conseil d'administration du 7 avril 2026 a notamment :

- Procédé à la revue des éventuels conflits d'intérêts (Recommandation R2),
- Examiné le respect des critères d'indépendance des membres du Conseil d'administration qualifiés comme tel (Recommandation R3),
- Consacré un point de discussion sur l'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux (Recommandation R11).

3.3.1.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth® en vigueur, il est précisé que BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

3.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2025 :

Hormis le franchissement de seuil à la baisse décrit infra, la Société n'a pas connaissance de l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2025.

Ainsi, à la date d'établissement du présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante, à la connaissance de la société :

	Détention % du nombre de titres	Détention % des droits de vote
Dirigeants & mandataires	1.19 %	2.20%
Auto-détention (incluant le contrat de liquidité)	4.60 %	2.45%
Flottant	94,21%	95,35%

3.4.2 Franchissement de seuil

À la connaissance de la Société, aucun franchissement de seuil de détention du capital ou des droits de vote, au sens des dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que des statuts, n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Pour mémoire, les derniers franchissements de seuil portés à la connaissance de la Société sont intervenus au cours de l'exercice 2024. La Société n'a reçu, au titre de l'exercice 2025, aucune notification de franchissement de seuil de la part de ses actionnaires.

3.4.3 Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2025, les salariés détiennent 0,11% du capital de la Société au sens de l'article susvisé.

3.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 16 juillet 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société de bourse Gilbert Dupont. Au 31 décembre 2025 la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : 80 674 actions ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 52 837.80 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2025 :

ACHAT	241 298 actions	437 210 €	2 816 transactions	cours moyen : 1.811 €
VENTE	218 513 actions	397 556 €	2 166 transactions	cours moyen : 1.819 €

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité les moyens suivants ont été mis à disposition :

Nombre d'actions : 0 et Solde en espèces : 150 000,00 €

3.4.5 Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

Il est rappelé que le Conseil d'administration a décidé, en plus de la conclusion du contrat de liquidité tel que décrit ci-dessus, la mise en œuvre de programmes de rachat d'actions sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023 (9^{ème} résolution) puis par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2024 (12^{ème} résolution).

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous présentons les informations requises sur les opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice 2025:

Nombre d'actions achetées : 244 910

Nombres d'actions vendues : Néant

Cours moyen des achats : 1.716 euros

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 31 décembre 2025 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Contrat de liquidité	80 674
Couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés)	485 747
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société	
Opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	
Echange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe	

Annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire	
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	
TOTAL	566 421

3.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2025, aucune opération sur titre visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier n'ont été déclarées par les dirigeants.

3.4.7 Prise de participation et prise de contrôle

Néant

3.4.8 Autocontrôle

Au 31 décembre 2025, la société ne détient aucune action en autocontrôle.

3.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

4 | 1 Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice écoulé

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Laurent-Emmanuel MIGEON	<u>Date de nomination</u> : 25 avril 2018 (administrateur) et 28 février 2023 (Président Directeur Général) <u>Date d'échéance des mandats</u> : AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur Directeur général délégué jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 Président du Conseil d'administration et Directeur Général depuis le 1 ^{er} mars 2023	DG : CORELEC SAS
Simon MARSHALL	<u>Date de nomination</u> : 1 ^{er} avril 2020 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur comptes 2026 <u>Démission</u> : 17 septembre 2025	Administrateur et Directeur Général Adjoint de BIO-UV	DG : Triogen Ltd.
Thierry CARLES	<u>Date de nomination</u> : 1 ^{er} avril 2020 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur	Gérant : cabinet Thierry Carles expertises et conseils
Sylvie ROUSSEL	<u>Date de nomination</u> : 1 ^{er} avril 2020 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2027 sur comptes 2026	Administratrice indépendante*	Gérante : Itavys SARL
Xavier BAYLE	<u>Date de nomination</u> : AG du 28 mai 2021 <u>Echéance du mandat d'administrateur</u> : AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur Directeur R&D	N/A
Stéphanie LE BEUZE	<u>Date de nomination</u> : AG du 26 mai 2023 <u>Echéance du mandat d'administrateur</u> : AG 2026 sur comptes 2025	Administratrice indépendante*	<ul style="list-style-type: none"> Hipay / Airwell (sociétés cotées sur Euronext Growth) : administratrice indépendante Présidente : Naxos Capital 3 / Naxos Capital 4 Gérante : Fédération Participations
Vincent QUERE	<u>Date de nomination</u> : 26 juin 2024 <u>Echéance du mandat d'administrateur</u> : AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur indépendant*	<ul style="list-style-type: none"> DG : Wybotics Europe SAS
NEXTSTAGE AM représenté par Pierre-Alexandre PRIGENT	<u>Date de nomination</u> : AG du 13 juin 2025 <u>Echéance du mandat d'administrateur</u> : AG 2028 sur comptes 2027	Administrateur	N/A

*Administrateur indépendant : Le Conseil apprécie l'indépendance de chaque administrateur en prenant en compte la définition retenue par le Code Middledext.

4 | 2 Conventions réglementées et conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée

Conventions intervenues au cours de l'exercice 2025

Néant

Conventions déjà approuvées par une Assemblée Générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025

Contrat de prestation de services

La convention suivante a été conclue entre la Société et le cabinet Thierry CARLES dirigé par Monsieur Thierry CARLES, administrateur, concernant des prestations d'assistance à la gestion sociale, notamment l'établissement de la paie et les déclarations liées. Cette convention a débuté en janvier 2021. Elle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 et s'est poursuivie sur l'exercice 2025.

Le montant total des prestations reçues par la société s'élève à 32 669 HT euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil a examiné cette convention, ses conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ce qu'elle répond toujours aux critères qui avaient conduit à l'autoriser initialement.

Aucune autre convention antérieurement conclue, entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce, ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Enfin, il n'existe aucune convention intervenue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3.

4 | 3 Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2025 qui ont été consenties au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en matière d'augmentation de capital :

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation / Date d'échéance	Plafond autorisé (valeur nominale)	Utilisations au cours de l'exercice 2025
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	26 mai 2023 <i>(16^e résolution)</i>	38 mois 25 juillet 2026	4 % du capital au jour de l'Assemblée Pour les actions de performance : 3% du capital au jour de l'Assemblée générale Pour les actions démocratiques : 1% du capital au jour de l'Assemblée générale	Néant
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	26 mai 2023 <i>(11^e résolution)</i>	26 mois 25 juillet 2025	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5.000.000 € Plafond indépendant	Néant
Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mai 2023 <i>(12^e résolution)</i>	26 mois 25 juillet 2025	Montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises : 5 000 000 € Montant nominal maximum des titres de créances sur la société pouvant être émis : 18 500 000 € Plafonds indépendant	3 807 686 € ⁽¹⁾
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	26 mai 2023 <i>(15^e résolution)</i>	26 mois 25 juillet 2025	3% du capital au jour de la décision du Conseil d'Administration de la réalisation de l'augmentation Plafond indépendant	Néant

⁽¹⁾ Il est précisé que cette autorisation a été utilisée à hauteur de 3.807.686 euros par décisions du PDG en date du 17 février 2025.

4 | 4 Obligations de conservation des actions attribuées gratuitement au Président Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil a décidé que le Président Directeur Général, bénéficiaire doit conserver au nominatif, 10 % des actions qui lui ont été attribuées gratuitement dans le cadre de la présente décision, jusqu'à la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

4 | 5 Modalités d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 28 février 2023, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON. Conformément à l'article 20-1 des statuts, l'option retenue par le Conseil d'administration a été prise pour une durée illimitée, et est maintenue jusqu'à décision contraire.

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

BIO-UV GROUP SA

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
Les Docks – Atrium 10.1
10, Place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

AAM Méditerranée
67, route de Béziers
34430 Saint-Jean-de-Védas

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
BIO-UV GROUP SA
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "3.3 - Changement comptable - Changement de réglementation" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables « Ecart d'acquisition »

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 31 175 670 euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » et 4.1.1.1 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

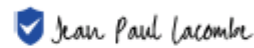
Fait à Marseille et Saint-Jean-de-Vedas, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

AAM Méditerranée

Frank Vanhal

 *Jean Paul Lacombe*

Frank Vanhal

Jean-Paul Lacombe

6. COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

6 | 1 Etats financiers consolidés

6.1.1 Bilan consolidé

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2025 présentent un total Actif - Passif de 69 209 847 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 836 337 €.

Actif en EUR	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Passif en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	35 888 925	36 780 282	Capital	14 154 679	10 346 993
Dont écarts d'acquisition positifs	31 175 670	31 175 670	Primes	20 175 663	16 266 836
Immobilisations corporelles	5 298 545	5 312 373	Réserves consolidées et résultat groupe	7 171 494	6 446 951
Immobilisations financières	344 570	316 397	Autres	- 971 580	- 374 156
Titres mis en équivalence			Capitaux propres - Part du groupe	40 530 256	32 686 624
Actif immobilisé	41 532 040	42 409 052	Intérêts minoritaires		
Stocks et en-cours	10 128 920	11 498 627	Provisions pour risques et charges	653 049	510 573
Créances clients et comptes rattachés	2 654 857	3 220 295	Emprunts et dettes financières	20 229 537	23 992 288
Autres créances et compte de régularisation	4 716 752	5 084 611	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 390 262	4 205 134
Valeurs mobilières de placement	1 500 400	396	Autres dettes et comptes de régularisation	4 406 743	4 692 650
Disponibilités	8 676 878	3 874 288	Dettes	28 026 542	32 890 072
Actif circulant	27 677 807	23 678 217			
Total Actif	69 209 847	66 087 269	Total Passif	69 209 847	66 087 269

6.1.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Chiffre d'affaires	35 911 049	39 580 101
Autres Produits d'exploitation	1 520 356	-335 145
Achats consommés	12 940 687	14 595 279
Charges de personnel	9 609 443	9 428 437
Autres charges d'exploitation	9 835 330	9 315 954
Impôts et taxes	368 806	70 531
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 124 725	3 703 110
Charges d'exploitation	35 878 991	37 113 311
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	1 552 414	2 131 645
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	1 552 414	2 131 645
Charges et produits financiers	-649 865	-967 694
Charges et produits exceptionnels	-848	-1 071 664
Impôts sur les résultats	65 365	60 926
Résultat net des entités intégrées	836 336	31 361
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	836 336	31 361
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	836 336	31 361
Résultat par action	0,060	0,003
Résultat dilué par action	0,063	0,010

6 | 2 Principes et modalités de consolidation

6.2.1 Préambule

Cette annexe est établie en euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 a une durée 12 mois comme l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

6.2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales modifiés par le règlement ANC 2024-05 homologué le 24 décembre 2024. De plus, le règlement ANC 2022-06 homologué le 30 décembre 2023 modifie le PCG et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025 (voir- § 6|5)

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont traités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

6.2.3 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes et l'indépendance des exercices.

6.2.3.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur, ce qui implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses par la direction. Ces estimations concernent notamment l'évaluation des actifs et des passifs, la détermination des provisions, l'appréciation des tests de dépréciation, ainsi que la reconnaissance des produits et des charges. Les hypothèses retenues sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Les estimations sont révisées de manière continue et les ajustements éventuels sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont identifiés.

6.2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition

6.2.3.2.1 Principes

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément aux règles générales de la comptabilité constitue l'écart d'acquisition.

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2025.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

Les critères justifiant de l'absence d'amortissement sont :

- Les cycles de vie des produits résultant de l'actif et les informations publiques concernant l'estimation de la durée d'utilisation d'actifs similaires qui sont utilisés de façon similaire.
- La stabilité du secteur d'activité dans lequel l'actif est utilisé et l'évolution de la demande portant sur les produits ou les services résultant de l'actif.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction, après application d'un taux d'actualisation de 9,5 % pour BIO-UV GROUP, 9,0 % pour CORELEC et 10,3 % pour TRIOGEN, et d'un taux de croissance long terme de 2,0 % pour l'ensemble de ces 3 UGT.

Compte tenu de ces hypothèses, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Une analyse de sensibilité a été conduite sur les hypothèses clés. Pour l'UGT BIO-UV GROUP, ni une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation, ni une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient à remettre en cause la valeur comptable des actifs testés. Pour les UGT TRIOGEN et CORELEC, dont les valeurs recouvrables présentent une marge plus limitée par rapport aux valeurs comptables, les simulations suivantes ont été effectuées à titre d'information :- une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à une minoration de la valeur comptable de 877 milliers d'euros pour TRIOGEN et de 2 620 milliers d'euros pour CORELEC ; - une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à une minoration de la valeur comptable de 463 milliers d'euros pour TRIOGEN et de 1 710 milliers d'euros pour CORELEC.

Ces simulations correspondent à des scénarios de stress et ne constituent pas des projections de dépréciation. Les budgets approuvés par la direction ne retiennent pas ces hypothèses. Si le WACC de marché observable de BIO-UV GROUP en tant que société cotée sur Euronext Growth avait été retenu (6,1% courant 2025 selon les données Bloomberg) pour ces simulations de sensibilité, les résultats auraient été plus favorables, avec la persistance d'une marge par rapport à la valeur comptable pour les trois UGT.

6.2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même et de l'écart d'acquisition à un actif de l'entité détentrice des titres. Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

6.2.3.2.2.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

6.2.3.2.2.2 Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

6.2.3.2.2.3 Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6 | 3 Méthodes et règles d'évaluation

6.3.1 Immobilisations

6.3.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués

6.3.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l'objet d'amortissement,
- Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d'exploitation du site internet.
- Les frais de développement.

La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

6.3.1.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

6.3.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

6.3.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20 Agencement 10
Constructions en crédit bail	Linéaire	
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.

6.3.2 Stocks

6.3.2.1 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

6.3.2.2 Dépréciation des stocks

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes. La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

6.3.3 Créances

6.3.3.1 Evaluation des créances

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

6.3.3.2 Dépréciation des créances

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement. La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

6.3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

6.3.5 Subventions d'investissement

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

6.3.6 Provision pour engagement de départ à la retraite

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.96 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

6.3.7 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25,0%	25%
CORELEC	25,0%	25%
TRIOGEN	25%	25%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

6.3.8 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les

sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

6.3.9 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel regroupe les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement, ainsi que les corrections d'erreurs.

Le caractère majeur et inhabituel des événements ayant généré les charges et produits enregistrés en résultat exceptionnel dans les comptes individuels des entités intégrées ainsi que dans ceux de la société mère consolidante est réapprécié au niveau du groupe. Il en résulte que certains événements, initialement considérés comme majeurs et inhabituels dans les comptes individuels, peuvent ne pas être considérés comme majeurs et inhabituels dans les comptes consolidés. Ainsi, cette analyse peut conduire à une classification différente desdits produits et charges dans les comptes consolidés par rapport à celle retenue dans les comptes individuels.

6.3.10 Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

6.3.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptable est celui prévu par le PCG, les écarts de conversion actif et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

6.3.12 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

6.3.13 Informations diverses

6.3.13.1 Résultat par action

6.3.13.1.1 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 836 337 € et d'un nombre de titres de 13 911 410, il ressort un résultat par actions de 0.06 € au 31 décembre 2025.

6.3.13.1.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2025

Le résultat au 31 décembre 2025 dilué par action s'établit à 0.063 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2024

Le résultat au 31 décembre 2024 dilué par action s'établit à 0.01 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

6.3.13.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 des sociétés intégrées s'élèvent à 67 milliers d'euros pour PricewaterhouseCoopers Audit et 59 milliers d'euros pour le cabinet AAM Méditerranée.

6.3.13.3 Tableau de flux de trésorerie

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net consolidé	836 337	31 361
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	2 786 628	3 309 328
Variation des impôts différés	77 574	146 969
Plus-values de cession, nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 700 539	3 487 658
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	928 994	3 413 120
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 629 533	6 900 778
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 1 638 050	- 1 938 202
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	32 793	64 953
Variation de l'écart d'acquisition		
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 1 605 257	- 1 873 249
Rachat et revente d'actions propres	- 581 424	296 564
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	7 716 513	
Emissions d'emprunts	1 622 394	3 150 000
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 5 384 299	- 7 181 128
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 373 184	- 3 734 564
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	6 303 443	1 393 760
Trésorerie d'ouverture (B)	3 872 355	2 478 595
Trésorerie de clôture (C)	10 175 795	3 872 355
Incidence des variations de cours des devises	-94 017	100 795

6.3.13.4 Montant des rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence pour un montant de 40 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Les rémunérations allouées au PDG et aux directeurs généraux par le conseil d'administration, au 31 décembre 2025 et à raison de leur fonction, se sont élevées à 360 k€ contre 364 k€ au 31 décembre 2024.

6.3.13.5 Faits marquants

Augmentation de capital réalisé le 17 février 2025

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€). Le produit brut de l'opération s'est élevé à 7 996 140,60€, prime d'émission incluse.

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 14 154 679 € divisé en 14 154 679 actions de 1€ de valeur nominale.

Fin du litige avec la société Socome

Concernant le litige SOCOME (BIO-UV Group est requérant – litige climatisation), qui était pendant devant le tribunal de commerce de Montpellier : dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport de l'expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées pour cause de Covid. Le 13 janvier 2021 un nouveau sapiteur a été nommé par ordonnance du juge délégué aux expertises, relançant ainsi les travaux de l'expert. Le 6 septembre 2021 le nouveau sapiteur, Mr DEDIES, rend son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, ce qui nous conforte dans nos demandes. Le 1er décembre 2021, l'expert a rendu son rapport au juge intégrant les conclusions du sapiteur qui indique que les responsabilités sont partagées à hauteur de :

- 40% pour le maître d'œuvre pour insuffisance de prescription et défaut des études et conception des ouvrages et non-respect du CCTP pour la ventilation des bureaux ;
- 60% à la société Socome pour les défauts de conception et de réalisation ;

Le 10 février 2023, BIOUV a assigné à comparaître devant le tribunal de commerce de Montpellier, les assureurs de ces deux sociétés pour les condamner in solidum. Une première audience de plaidoirie s'est tenue le 20 mars 2024 qui a ensuite été renvoyée au 18 septembre 2024.

Un jugement en date du 21 mai 2025 par le Tribunal de Commerce de Montpellier, confirme la responsabilité telle que décrite par le rapport de l'expert et condamne in solidum les sociétés SOCOME, MAAF ASSURANCES, WISECONSULT et GAN ASSURANCES. Aucune des parties n'a fait appel, ce litige se solde pour BIOUV par un produit net d'un montant de 324 k€, qui a été comptabilisé dans les comptes 2025.

Bilan de la politique de rachat d'actions

Il est rappelé que la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 juin 2025 a renouvelé le programme de rachat d'actions et a prévu :

- un montant maximum des actions pouvant être rachetées de 10% du montant du capital social de la Société,
- un prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devant pas excéder dix euros (15 €).

Management et organisation

Modification des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 13 juin 2025 a permis de nommer un nouvel administrateur, la société de gestion NEXTSTAGE AM.

Le Conseil d'administration était ainsi composé d'un censeur et de 8 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants.

Le 18 octobre 2026, Simon Marshall, qui était directeur général adjoint de Bio-Uv groupe en charge du développement international et des opérations de fusion & acquisition a quitté notre groupe, pour rejoindre le Groupe Daro-Intellego. Il a ainsi cessé de siéger en qualité d'administrateur.

A ce jour, le Conseil d'administration est composé d'1 censeur et de 7 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants.

Evolution de la gouvernance interne

Avec le départ de Simon Marshall, le PDG a repris la direction commerciale et marketing, et Jean Philippe Picard de Muller la direction générale adjointe lors du CA du 20 novembre 2025.

Enfin, la direction des Finances et fonctions support est pilotée par Pierric Bryon, qui a remplacé Sebastien Marin Lafleche.

A ce jour, ce comité de direction est composé de 5 personnes et est piloté par le PDG, Laurent-Emmanuel MIGEON :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & marketing : Laurent Emmanuel MIGEON
- Directeur des Finances et fonctions support : Pierric BRYON
- Directeur de la division Services et DG Adjoint : Jean-Philippe PICARD DE MULLER

Déménagement de Corelec :

Pour mieux répondre aux exigences de nos clients, et sous l'injonction du propriétaire de l'ancien site, les équipes ont intégré en Novembre 2025, leur nouveau site à quelques kilomètres du site historique. Corelec reste locataire, dans un site industriel neuf de superficie légèrement supérieure à 1300 m2.

6 | 4 Périmètre de consolidation

6.4.1 Périmètre de consolidation

Périmètre au 31 décembre 2025 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 31 décembre 2024 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société TRIOGEN HOLDING, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur l'exercice, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Cette exclusion se fait conformément à l'art 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

6.4.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.

6 | 5 Changement comptable – Changement de réglementation

Le règlement ANC 2022-06 homologué le 30 décembre 2023 modifie le PCG et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce nouveau règlement entraîne des impacts significatifs, notamment :

- La redéfinition du résultat exceptionnel (PCG art. 513-5), en l'absence de définition dans le règlement ANC 2020-01.
- La suppression de la technique des transferts de charges.
- Le reclassement de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement, la société ayant anticipé son application comme cela est possible. Les incidences du nouveau règlement sont les suivantes :

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

La nouvelle définition du résultat exceptionnel entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont détaillées ci-après :

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 7 k€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 6 k€.

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Autres produits d'exploitation » pour 16 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Autres charges d'exploitation » pour 2 K€.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Autres produits d'exploitation », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 136 k€ (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant est lié à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de sécurité sociale et des avantages en nature et à la perception d'indemnité d'assurance.

Au 31 décembre 2025, les indemnités journalières de sécurité sociale ainsi que les avantages en nature, pour un montant total de 68 k€, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel initialement débités.

Impact de la présentation de la charge d'amortissement des frais d'émission d'emprunt

Ce changement de réglementation n'a pas d'impact sur les comptes 2025.

6 | 6 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat

6.6.1 Bilan consolidé

6.6.1.1 Actif immobilisé

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2024	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	31/12/2025
Ecart d'acquisition positif (cf note 4.1.1.1)	31 175 670				-	31 175 670
Frais de recherche et développement	19 903 019	418 879	559 695			20 881 593
Concessions, brevets et droits similaires	361 689	9 377		19 715		351 351
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	217 317					217 317
Immobilisations incorporelles en cours	1 015 993	553 718	-	559 278		1 010 433
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 673 688	981 974	417	19 715	-	53 636 364
Terrains	411 251	2 685				413 936
Constructions	5 532 556	10 482		18 282		5 524 756
Installations techniques, matériel, outillage	1 879 298	306 253	150 141			2 335 692
Autres immobilisations corporelles	1 465 045	111 587				1 576 632
Immobilisations en cours	17 882	33 266				51 148
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 306 032	464 273	150 141	18 282	-	9 902 164
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969					5 735 969
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts	-	3 000		578		2 422
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	316 235	38 250		12 500		341 985
Créances rattachées à des participations						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	316 397	41 250	-	13 078	-	344 569
TOTAL GENERAL	62 296 117	1 487 497	150 558	51 075	-	63 883 097

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2024	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périètre	31/12/2025
Frais d'établissement					
Ecart d'acquisition					
Frais de recherche et développement	15 483 618		1 836 442		17 320 060
Concessions, brevets et droits similaires	301 454		3 100		304 554
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	108 335		14 488		122 823
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 893 407	-	1 854 030	-	17 747 437
Terrains	33 060		7 782		40 842
Constructions	1 905 445		203 679		2 109 124
Installations techniques, matériel, outillage	1 170 833		227 940		1 398 773
Autres immobilisations corporelles	884 322		170 559		1 054 881
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 993 660	-	609 960	-	4 603 620
Dont crédit-bail et assimilés	1 892 075		196 232		2 088 307
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	19 887 067	-	2 463 990	-	22 351 057

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2025	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	31 175 670		31 175 670
Frais de recherche et développement	20 881 593	17 320 060	3 561 533	19 903 020	15 483 618	4 419 402
Concessions, brevets, droits similaires	351 351	304 554	46 797	361 689	301 454	60 235
Autres immobilisations incorporelles	217 317	122 823	94 494	217 317	108 335	108 982
Immobilisations incorporelles en cours	1 010 431		1 010 431	1 015 993		1 015 993
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	413 936	40 842	373 094	411 251	33 060	378 191
Constructions	5 524 758	2 109 124	3 415 634	5 532 557	1 905 445	3 627 112
Installations techniques, matériel, outillage	2 335 692	1 398 773	936 919	1 879 299	1 170 833	708 466
Autres immobilisations corporelles	1 576 632	1 054 882	521 750	1 465 045	884 323	580 722
Immobilisations en cours	51 148		51 148	17 882		17 882
Dont crédit-bail et assimilés	5 735 969	2 088 307	3 647 662	5 735 969	1 892 075	3 843 894
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations				-		-
Créances rattachées à des participations				-		-
Autres titres immobilisés	162		162	162		162
Prêts	2 422		2 422			-
Autres immobilisations financières	341 986		341 986	316 236		316 236
Total	63 883 098	22 351 058	41 532 040	62 296 121	19 887 068	42 409 053

6.6.1.1.1 *Ecart d'acquisition*

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf note 2.3.2.1)

6.6.1.1.2 *Immobilisations incorporelles*

Les mouvements sur les immobilisations brutes proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés ou capitalisés sur la période.

6.6.1.1.3 *Immobilisations corporelles*

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement du crédit-bail signé en 2013 et en 2023 pour la construction des locaux de Bio-UV. Les contrats ont débutés en date du 4 juillet 2013 pour une durée de 15 ans et le 1 octobre 2023 pour une durée de 8 ans.

6.6.1.1.4 *Immobilisations financières*

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.

6.6.1.2 Autres postes d'actif

6.6.1.2.1 Stocks

Stocks et en-cours en EUR	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, approvisionnements	7 452 633	80 585	7 372 048	8 491 833	80 398	8 411 435
En-cours de production de biens	882 501		882 501	318 300		318 300
En-cours de production de services	-					
Produits intermédiaires et finis	2 651 954	777 583	1 874 371	3 260 029	629 544	2 630 485
Marchandises				138 407		138 407
Total	10 987 088	858 168	10 128 920	12 208 569	709 942	11 498 627

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent principalement les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Les dépréciations au 31/12/2025 se décomposent de la façon suivante :

- Stock à rotation lente > 4 ans : 358 K€.
- Stock relatif à l'activité traitement des surfaces : 455 K€.
- Autres pour 45 K€.

6.6.1.2.2 Créances clients et Autres créances et compte de régularisation

Créances en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	2 654 857	3 220 295
Créances fiscales et sociales	2 616 971	2 680 302
Autres créances	42 556	244 979
Avances et acomptes versés sur commandes	280 140	283 717
Actifs d'impôts différés	1 094 543	1 172 117
Charges constatées d'avance	681 387	699 173
Ecart de conversion actif	1 153	4 324
Total	7 371 607	8 304 907

La société n'a réalisé aucune opération de cessions à titre d'escomptes au 31 décembre 2025.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2025 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 238 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 2 372 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 6 milliers d'euros.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 450 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 2 182 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 48 milliers d'euros.

6.6.1.2.3 Impôts différés :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 s'établissent à 1 637 milliers.

Actifs d'impôts différés en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Activation des déficits reportables	1 637 046	1 637 046
IDA sur indemnité de départ à la retraite	68 856	60 308
IDA sur frais acquisition TRIOPEN et Corelec	24 270	52 941
Autres IDP	- 640 860	- 583 700
Autres IDA	5 231	5 522
Total	1 094 543	1 172 117

6.6.1.2.4 Titres de placement et disponibilités

Trésorerie et équivalents en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	1 500 400	396
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)	233 839	446 611
Disponibilités et compte de dépôt à terme	8 443 039	3 427 677
Total	10 177 278	3 874 684

6.6.1.2.5 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance et aux écarts de conversion.

6.6.1.2.6 Etat des créances à la clôture de l'exercice

Créances en EUR	31/12/2025	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	344 570	-	344 570
Avances et acomptes versés sur commandes	280 140	280 140	
Créances clients et comptes rattachés	2 654 857	2 654 857	
Actifs d'impôts différés	1 094 543		1 094 543
Autres créances	2 659 527	2 659 527	
Charges constatées d'avance	681 387	681 387	
Total	7 715 024	6 275 911	1 439 113

Créances en EUR	31/12/2024	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	316 398	-	316 398
Avances et acomptes versés sur commandes	283 717	283 717	
Créances clients et comptes rattachés	3 220 295	3 220 295	
Actifs d'impôts différés	1 172 117		1 172 117
Autres créances	2 925 281	2 925 281	
Charges constatées d'avance	699 173	699 173	
Total	8 616 981	7 128 466	1 488 515

6.6.1.3 Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 12 2023	10 346 993	16 266 833	6 189 935	124 891	-749 387	40 312	32 219 577	
Résultat N				31 361			31 361	
Affectation résultat			124 891	-124 891				
Titres en autocontrôle					296 564		296 564	
Variation des écarts de conversion			100 767				100 767	
Dividendes								
Autres variations								
Subventions investissements						38 355	38 355	
Capitaux propres 31 12 2024	10 346 993	16 266 833	6 415 593	31 361	-452 823	78 667	32 686 624	
Résultat N				836 337			836 337	
Affectation résultat			31 361	-31 361				
Titres en autocontrôle					-581 424		-581 424	
Variation des écarts de conversion			-94 017				-94 017	
Opérations sur capital	3 807 686	3 908 827					7 716 513	
Autres variations			-17 777				-17 777	
Subvention investissement						-16 000	-16 000	
Capitaux propres 31 12 2025	14 154 679	20 175 660	6 335 160	836 337	-1 034 247	62 667	40 530 256	

Le capital de la Société s'élève à 14 154 679 €. Il est constitué de 14 154 679 actions de 1 €. Au 31/12/2025, le nombre d'actions auto-détenues est de 566 421 actions pour une valorisation dans les comptes de 918 k€.

6.6.1.4 Autres postes du passif

6.6.1.4.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 302 milliers d'euros. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « *Provision pour engagement de départ à la retraite* ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2025
Provision pour indemnité de départ à la retraite	267 799	34 194	-	50	301 943
Provision pour attribution d'actions gratuites	100 356	59 077	- 46 297	-	113 136
Provision pour risque de change	4 204	1 032	- 4 204	-	1 032
Provision pour garantie client	138 214	-	- 5 276	-	132 938
Provision pour litiges	-	104 000	-	-	104 000
Total	510 573	198 303	- 55 777	- 50	653 049

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2024
Provision pour indemnité de départ à la retraite	249 814	17 985	-	-	267 799
Provision pour attribution d'actions gratuites	-	100 356	-	-	100 356
Provision pour risque de change	10 069	4 204	- 10 069	-	4 204
Provision pour garantie client	142 624	-	- 4 410	-	138 214
Total	402 507	122 545	- 14 479	-	510 573

6.6.1.4.2 Emprunts et dettes assimilées

Dettes financières en EUR	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	6 375 453	-	264 498	6 110 955
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 459 412	1 618 000	4 577 949	11 499 463
Concours bancaires courants	2 329	-	846	1 483
Emprunts en crédit-bail	3 089 826	-	498 431	2 591 395
Emprunts et dettes financières divers	65 268	4 394	43 421	26 241
Total	23 992 288	1 622 394	- 5 385 145	20 229 537

Trois emprunts obligataires sont inscrits au bilan dont les caractéristiques sont les suivantes :

EO1 d'un montant nominal de 5 000 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros ;
- Date d'émission : 05/11/2021
- Date de maturité : 05/11/2027
- Taux du coupon trimestriel : 4.50%
- Capital restant dû : 5 000 milliers d'euros

EO2 d'un montant nominal de 1 200 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 1 200 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 14/06/2024
- Date de maturité : 14/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%

- Capital restant dû : 1 100 milliers d'euros

EO3 d'un montant nominal de 300 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 300 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 05/06/2024
- Date de maturité : 05/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%
- Capital restant dû : 275 milliers d'euros

Les dettes financières au 31 décembre 2025 d'un montant total de 20 229 537 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	31/12/2025	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	
Autres emprunts obligataires	6 110 955	286 450	5 824 505	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 499 463	4 260 401	6 921 062	318 000
Concours bancaires courants	1 483	1 483		
Emprunts en crédit-bail	2 591 395	518 299	1 846 377	226 719
Emprunts et dettes financières divers	26 241	26 241		
Total	20 229 537	5 092 874	14 591 944	544 719

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

6.6.1.4.3 Fournisseurs et autres dettes

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	418 538	923 461
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 389 146	4 205 134
Dettes fiscales et sociales	3 419 192	3 273 631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116
Autres dettes	558 569	486 008
Ecart de conversion passif	504	4 805
Produits constatés d'avance	9 939	13 238

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2025	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	418 538	418 538		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 389 146	3 389 146		
Dettes fiscales et sociales	3 419 192	3 419 192		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	558 569	558 569		
Ecart de conversion passif	504	504		
Produits constatés d'avance	9 939	9 939		
Total	7 797 004	7 795 888	-	1 116

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2025 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 579 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 622 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 2 175 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 42 milliers d'euros ;

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 621 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 623 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 925 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 105 milliers d'euros ;

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

6.6.2 Postes du compte de résultat consolidé

6.6.2.1 Produits d'exploitation

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau via plusieurs technologies (UV, AOP, Ozone, Electrolyse de sel).

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Chiffre d'affaires	35 911 049	39 580 101
Production stockée et immobilisée	962 924	-890 785
Subventions d'exploitation	60 781	119 109
Reprises sur provisions et transferts de charges	83 041	423 276
Autres produits	413 610	13 255
Autres Produits d'exploitation	1 520 356	-335 145

Notons que la production immobilisée 2025 s'élève à 790 milliers d'euros (dont 125 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 278 milliers d'euros pour Corelec) contre 943 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (dont 172 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de Triogen et de 296 milliers d'euros pour Corelec).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
France	20 030	19 942
Europe Hors France	7 925	9 611
Asie	2 032	2 370
Moyen-Orient	2 032	3 064
Amérique	2 920	3 618
Autre	972	975
Total Chiffre d'affaires	35 911	39 580

6.6.2.2 Charges d'exploitation

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Achats et variations de stocks	12 940 687	14 595 279
Autres achats et charges externes	9 835 330	9 315 954
Impôts et taxes	368 806	70 531
Charges de personnel	9 609 443	9 428 437
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 492 760	3 128 556
Dotations aux provisions pour risques et charges	104 000	
Autres provisions et charges d'exploitation	527 965	574 554
Charges d'exploitation	35 878 991	37 113 311

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 1 836 milliers d'euros, contre 2 569 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

L'effectif moyen annuel est le suivant :

Effectif moyen	31/12/2025	31/12/2024
Cadres	44	48
Agents de maîtrise et techniciens	22	24
Employés et ouvriers	83	77
Total :	149	149

6.6.2.3 Résultat financier

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations	115 591	
Autres intérêts et produits assimilés	4 437	235
Reprises sur provisions	4 204	
Différences positives de change	48 216	61 859
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers	172 448	62 094
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 033	187 629
Intérêts et charges assimilées	636 752	630 258
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	123 026	145 217
Différences négatives de change	61 505	66 682
Ecart de conversion	-3	-1
Total charges financières	822 313	1 029 785
Résultat financier	- 649 865	- 967 691

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

6.6.2.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de cet événement, ainsi que les corrections d'erreurs.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Transferts de charges		
Quote part du subvention d'investissement		41 645
Produits cession d'éléments d'actifs		7 815
Autres produits		14 399
Total produits exceptionnels	-	63 859
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	848	1 065 573
Autres charges		60 872
Charge exceptionnelle sur climatisation		2 700
Valeur nette comptable des éléments cédés		6 377
Indemnité de clientèle		
Total charges exceptionnels	848	1 135 522
Résultat exceptionnel	-	- 1 071 663

L'application du nouveau plan comptable général, modifié par l'ANC 2022-06, explique la diminution des éléments inscrits en résultat exceptionnel.

6.6.2.5 Impôt sur le résultat

En EUR	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Impôts courants	-	12 209
Impôts différés		86 043
Total :	65 365	60 926

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	902 549	65 153	837 396
Résultat exceptionnel	-	848	-
Résultat Net	901 701	65 365	836 336

PREUVE D'IMPOT En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Résultat consolidé après impôt	836 337	31 361
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	836 337	31 361
Impôt réel	65 365	60 926
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)		
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	901 702	92 287
IMPOT THEORIQUE GROUPE	225 426	23 072
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	-160 061	37 854
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur bases imposées à taux différent		
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-90 350	-136 050
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société		
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-90 350	-136 050
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER		
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-73 078	175 023
Autres bases	-1 001	-2 141
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	4 368	1 022
Contribution additionnelle à l'IS		
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère		
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	-69 711	173 904
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	-160 061	37 854

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 90 350 € correspond au crédit d'impôt recherche 2025. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation s'établissait à 136 050 € au 31 décembre 2024.

6 | 7 Autres informations

6.7.1 Information sectorielle

6.7.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.

BIO-UV Group est le leader français des systèmes de traitement et de désinfection de l'eau. Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des solutions basées sur trois technologies complémentaires : la désinfection par ultraviolet, l'électrolyse de sel et l'ozone combiné aux procédés d'oxydation avancée (AOP). Ces technologies, respectueuses de l'environnement, répondent à des exigences sanitaires, écologiques et économiques croissantes sur des marchés mondiaux représentant plus de 4 milliards de dollars par an.

Le Groupe est organisé en trois divisions : **Produits, Solutions** et **Prestations de services & marché après-vente**, permettant d'adresser aussi bien des besoins d'équipement standardisé que des projets sur mesure et un accompagnement sur la durée de vie des installations.

Les domaines d'application couverts par BIO-UV Group sont les suivants :

- **Récréatif** : traitement des piscines privées et collectives ;
- **Eaux usées, REUT et eaux municipales et domestiques** : désinfection en sortie de station d'épuration, réutilisation des eaux usées traitées et potabilisation ;
- **Industrie** : traitement des eaux de process et effluents industriels ;
- **Aquaculture** : désinfection des eaux d'élevage pour la production piscicole ;
- **Eaux de ballast** : traitement des eaux embarquées à bord des navires, en conformité avec la réglementation internationale.

L'ensemble de ces marchés est caractérisé par des enjeux environnementaux, sanitaires et réglementaires qui constituent des moteurs structurels de croissance pour le Groupe.

Une nouvelle organisation commerciale pour soutenir la croissance en 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, BIO-UV Group adopte une nouvelle présentation de son information sectorielle, afin d'accompagner la nouvelle organisation commerciale du Groupe, en place depuis la fin du 2nd semestre 2024. L'activité est ainsi ventilée selon trois divisions :

- **Division Produits**, qui regroupe les ventes d'équipements et de systèmes de désinfection (UV, électrolyse de sel, ozone, AOP) des eaux récréatives (piscine), en France et à l'export. En 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 11,8 M€, qui représentait 33% de l'activité annuelle du Groupe.
- **Division Solutions**, qui propose des projets globaux pour le traitement des eaux (eaux usées, eaux industrielles, eaux de ballast, aquaculture, etc.), associant solutions intégrées d'équipements et de technologies (UV, ozone) et services d'ingénierie. En 2025, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 M€ soit 33% en 2025, pénalisée par différents facteurs :
 - l'impact de la fin du marché du retrofit dans le maritime depuis septembre 2024 ;
 - la structuration de l'organisation commerciale internationale et des cycles de vente particulièrement longs dans le secteur de l'aquaculture a décalé la concrétisation de projets escomptés en 2025.

Dans ce secteur de l'aquaculture, BIO-UV Group a toutefois franchi une étape stratégique avec la signature, en décembre 2025, d'un contrat majeur avec un acteur mondial de la production de poissons qui porte sur la fourniture de solutions de traitement et de désinfection de l'eau intégrant les technologies du Groupe.

La division Solutions représente 30% de l'activité du Groupe en 2025.

- **La division Prestation de services & marché après-vente**, qui rassemble les ventes de prestations d'ingénierie, de formation et de pièces détachées de l'ensemble des activités du groupe, a vu ses facturations annuelles progresser fortement, de +17% à 13,3 M€. Cette activité tire parti du développement du parc d'équipements installés depuis 25 ans chez BIO-UV et Corelec, et plus de 35 ans pour Triogen. Porté par la nette hausse de ces prestations de service et marché après-vente, source de revenus plus récurrents et à plus forte marge, BIO-UV Group s'attend à une amélioration de son taux de marge brute sur l'exercice 2025.

6.7.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :

Ventilation du chiffre d'affaires :

Nature des activités		31/12/2025 12 mois		31/12/2024 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	28 365	79%	30 073	76%
Chiffre d'affaires	activité maritime	7 546	21%	9 507	24%
Chiffre d'affaires	Total	35 911	100%	39 580	100%

Divisions	31/12/2025 12 mois	
	en KEUR	en %
Solutions	10 800	30,07%
Produits	11 800	32,86%
After Market	13 311	37,07%
Total	35 911	100,00%

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société

6.7.2 Engagements hors bilan

6.7.2.1 Engagements hors bilan reçus

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

6.7.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 831 110 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial au 31 décembre 2025.

6.7.2.3 Engagements hors bilan accordés

Au 31/12/2025

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution et garantie de marché : 34 064 €
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 300 000 €
- Engagements donnés auprès de la SG :
 - Caution marché étranger : 45 819 €
- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Caution et garantie de marché : 275 889 €
- Engagements donnés auprès de la banque postale :
 - Garantie de l'état PGE : 706 419 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

6.7.3 Evènements postérieurs à la clôture

La Société avait émis 2 nouveaux emprunts obligataires en juin 2024 pour un montant de 1,5 M€. Le principal emprunt a été remboursé le 31 mars 2026, pour un peu plus de 852 K€.

L'exercice 2026 est marqué par la poursuite du conflit au Moyen-Orient, susceptible d'entraîner des perturbations économiques à l'échelle internationale, notamment en matière d'approvisionnement, de coûts de l'énergie et de stabilité des marchés.

À la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas identifié d'impact significatif direct sur son activité. Toutefois, des effets indirects pourraient se matérialiser, notamment via la volatilité des prix des matières premières, des coûts logistiques ou des délais d'approvisionnement.

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

BIO-UV GROUP SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
Les Docks – Atrium 10.1
10, Place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

AAM Méditerranée
67, route de Béziers
34430 Saint-Jean-de-Védas

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
BIO-UV GROUP SA
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits marquants - Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 36 011 191 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille et Saint-Jean-de-Védas, le 30 avril 2026


Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frank Vanhal

Frank Vanhal

AAM Méditerranée

 *Jean Paul Lacombe*

Jean-Paul Lacombe

8. COMPTES SOCIAUX ANNUELS

8 | 1 États financiers

8.1.1 Bilan Actif

	Brut	Amortissement	Net 2025	Net 2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	18 051 048	15 996 691	2 054 357	2 838 666
Concessions, brevets et droits similaires	245 531	225 644	19 887	25 786
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 426 738	122 823	1 303 915	2 334 395
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 010 431		1 010 431	
Immobilisations corporelles				
Terrains	64 938	40 842	24 097	29 193
Constructions	273 756	156 787	116 969	132 215
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 536 977	781 841	755 136	535 416
Autres immobilisations corporelles	1 137 327	694 050	443 277	521 719
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	51 148		51 148	17 882
Immobilisations financières (2)				
Participations	36 011 391		36 011 391	36 011 391
Créances rattachées à des participations	246 218		246 218	242 817
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	866 950	182 707	684 243	285 526
Prêts	2 422		2 422	
Autres immobilisations financières	290 675		290 675	303 175
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	61 215 550	18 201 384	43 014 166	43 278 182
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	4 184 827		4 184 827	4 851 948
En cours de production	106 607		106 607	124 535
Produits finis	1 617 425	777 583	839 842	1 293 001
Marchandises				138 407
Total stocks et en-cours	5 908 859	777 583	5 131 276	6 407 891
Avances et acomptes versés sur commandes	118 749		118 749	59 598
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés	1 770 643	75 842	1 694 801	2 181 046
Autres créances	575 690		575 690	906 552
Charges constatées d'avance	413 633		413 633	411 579
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	233 839		233 839	446 611
Autres titres				
Disponibilités	7 616 560		7 616 560	1 515 436
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	16 637 972	853 425	15 784 547	11 928 712
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Actif (VII)	1 033		1 033	4 204
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	77 854 555	19 054 809	58 799 746	55 211 098

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an 17 422

(3) dont à moins d'un an 2 684 123

8.1.2 Bilan Passif

		2025	2024
Capital social	Dont versé : 14 154 679	14 154 679	10 346 993
Primes d'émission, de fusion, d'apport		20 175 663	16 266 836
Écarts de réévaluation			
Écarts d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale		30 530	21 400
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		173 461	(578 701)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 798 306	761 291
Subventions d'investissements		62 667	78 667
Provisions réglementées		1 321 756	1 207 077
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		37 717 062	28 103 563
Fonds non remboursable			
Avances conditionnées			
Droits du concédant			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		105 033	4 204
Provisions pour charges		113 136	100 356
TOTAL DES PROVISIONS (II)		218 169	104 560
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		6 110 955	6 380 893
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11 465 996	14 338 593
Emprunts et dettes financières divers (2)		26 241	1 532 819
Instruments financiers à terme			
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		414 073	910 048
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 777 555	2 599 024
Dettes fiscales et sociales		985 180	1 049 409
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 116	1 116
Autres dettes		83 015	195 998
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (1) (III)		20 864 131	27 007 900
Écarts de conversion et différences d'évaluation – Passif (IV)		384	(4 925)
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		58 799 746	55 211 098

(1) dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) dont emprunts participatifs

8.1.3 Compte de résultat (Partie 1)

	Net 2025	Net 2024
Produits d'exploitation		
Vente de marchandises	4 995 491	4 648 433
Production vendue	14 205 911	16 868 145
Montant net du chiffre d'affaires	19 201 401	21 516 578
Production stockée	(323 048)	54 648
Production immobilisée	386 777	474 905
Subventions	60 781	119 109
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 273	541 732
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 625	
Autres produits	392 686	9 899
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	19 727 495	22 716 872
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises	454 970	869 258
Variation de stocks (achat de marchandises)		(31 829)
Achat de matières premières et autres approvisionnements	4 709 391	5 626 535
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	667 121	1 197 171
Autres achats et charges externes (1)	5 628 928	6 130 890
Impôts, taxes et versements assimilés	257 028	(30 226)
Charges de personnel		
Salaires	4 429 134	4 378 693
Cotisations sociales	2 125 504	2 048 828
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 725 459	2 463 249
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	166 349	205 255
Dotations aux provisions	104 000	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	221 895	211 236
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	20 489 779	23 069 061
RESULTAT D'EXPLOITATION	(762 284)	(352 189)

(1) Y compris :

Redevances de crédit-bail mobilier	4 557	8 777
Redevances de crédit-bail immobilier	614 974	606 954

8.1.4 Compte de résultat (Partie 2)

	Net 2025	Net 2024
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (2)	2 955 734	2 603 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	101 280	
Autres intérêts et produits assimilés (2)	4 333	215
Reprises sur dépréciations et provisions	4 204	163 713
Différences positives de change	30 794	33 781
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 096 344	2 800 709
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	183 740	187 629
Intérêts et charges assimilées (3)	661 292	656 091
Différences négatives de change	31 752	46 989
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	876 785	890 710
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	2 219 560	1 909 999
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + II - IV + V - IV)	1 457 276	1 557 810
Produits exceptionnels (VII)		935 371
Charges exceptionnelles (VIII)	114 680	2 276 454
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(114 680)	(1 341 083)
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(455 710)	(544 564)
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)	22 823 839	26 452 952
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	21 025 533	25 691 661
BENEFICE ou PERTE	1 798 306	761 291

Dont produits concernant les entités liées 2 955 754

Dont intérêts concernant les entités liées 13 368.55€ (convention de trésorerie avec Corelec) 13 368

8 | 2 Annexes des comptes sociaux

8.2.1 Présentation générale

Société : BIO-UV GROUP

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

8.2.1.1 Chiffres clés

- **Durée de l'exercice : 12 mois**
- **Devise : EURO**
- **Total du Bilan : 58 799 746 €**
- **Résultat avant répartition : 1 798 306 €**

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société BIO-UV GROUP, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 07 avril 2026.

Les comptes sociaux de BIO-UV Group sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2022-06 relatif au PCG).

8.2.2 Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ⇒ Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- ⇒ Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des immobilisations en recherche et développement sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des immobilisations incorporelles concernées.
- ⇒ Provisions pour risques et charges : Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions de réclamations de la part de tiers.
- ⇒ Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- ⇒ Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- ⇒ Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ En cours de production de biens et Stocks de produits : Les produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont évalués à leur coût réel d'entrée, c'est-à-dire en procédant à une identification spécifique de leurs coûts individuels. Le coût de production est constitué du coût des approvisionnements augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours des opérations de production, pour amener le bien dans l'état et à l'endroit où il se trouve. ils sont valorisés au coût de revient de production.
- ⇒ Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ Dépréciation de stock : Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes. La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.
- ⇒ Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
- ⇒ Les immobilisations incorporelles : La Société a opté pour la méthode de référence de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,

- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

⇒ Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et financières

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entreprise, à savoir au niveau de chaque secteur d'activité (terrestre et maritime).

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs ne sont testés que s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture. Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs. La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Pour les groupes d'actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction, après application d'un taux d'actualisation de 9,5 % pour BIO-UV GROUP, 9,0 % pour CORELEC et 10,3 % pour TRIOGEN, et d'un taux de croissance long terme de 2,0 % pour l'ensemble de ces 3 UGT.

Compte tenu de ces hypothèses, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Une analyse de sensibilité a été conduite sur les hypothèses clés. Pour l'UGT BIO-UV GROUP, ni une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation, ni une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient à remettre en cause la valeur comptable des actifs testés.

Pour les UGT TRIOGEN et CORELEC, dont les valeurs recouvrables présentent une marge plus limitée par rapport aux valeurs comptables, les simulations suivantes ont été effectuées à titre d'information :

- une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à une minoration de la valeur comptable de 877 milliers d'euros pour TRIOGEN et de 2 620 milliers d'euros pour CORELEC ;
- une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à une minoration de la valeur comptable de 463 milliers d'euros pour TRIOGEN et de 1 710 milliers d'euros pour CORELEC.

Ces simulations correspondent à des scénarios de stress et ne constituent pas des projections de dépréciation. Les budgets approuvés par la direction ne retiennent pas ces hypothèses. Si le WACC de marché observable de BIO-UV GROUP en tant que société cotée sur Euronext Growth avait été retenu (6,1% courant 2025 selon les données Bloomberg) pour ces simulations de sensibilité, les résultats auraient été plus favorables, avec la persistance d'une marge par rapport à la valeur comptable pour les trois UGT. Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la Société

dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation (tests de conformité CE et CEM, et de performance opérationnelle d'efficacité réalisé en interne, puis confirmés par des laboratoires indépendants).

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La Société n'a pas comptabilisé dans les comptes sociaux :

- la provision pour engagement de retraite dont le montant évalué au 31 Décembre 2025, est de 250 K€ estimée selon la recommandation ANC n°2013-02 faisant référence à une méthode d'évaluation actuarielle rétrospective dont les paramètres sont les suivants :
 - o Age de la retraite : 67 ans
 - o Hypothèse d'actualisation : 3.96% (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
 - o Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
 - o Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
 - o Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

⇒ Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation des titres de participation est calculée par différence entre la valeur brute et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée par référence à la situation nette sociale et aux résultats de la filiale, augmentée le cas échéant des actifs incorporels retenus en consolidation et par référence, aux perspectives de rentabilité à court et moyen terme.

⇒ Les prêts sont le cas échéant dépréciés pour tenir compte de la valeur de recouvrement estimée.

⇒ Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas en fonction du retard de règlement, de la situation des débiteurs (procédure collective ou non) et de toute autre information pertinente à l'arrêté des comptes.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des couvertures réalisées ou à défaut des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées en écart de conversion.

⇒ Les disponibilités correspondent aux soldes bancaires à la clôture. Les disponibilités en devises étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat.

⇒ Le chiffre d'affaires généré par la vente de produits est constaté lors du transfert des risques et avantages attachés, dans la mesure où toutes les obligations contractuelles significatives ont été exécutées et l'encaissement des créances correspondantes paraît raisonnablement certain. Les ventes qui ne répondent pas aux conditions décrites ci-dessus sont différées au bilan en « produits constatés d'avance ».

⇒ Résultat exceptionnel : Le résultat exceptionnel comprend d'une part les produits et charges directement liés à un « événement majeur et inhabituel ». Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont

susceptibles d'exercer une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un évènement inhabituel est un évènement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un évènement est présumé inhabituel lorsqu'un même évènement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

D'autre part, sont également inscrits en résultat exceptionnel :

- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables. Il en est ainsi de la constitution ou la reprise de provisions réglementées, y compris les amortissements dérogatoires comptabilisés pour des raisons fiscales ;
- les changements de méthode comptable comptabilisées en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

⇒ **Intégration Fiscale** : L'entreprise Bio-UV Group est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec sa filiale en France (CORELEC).

La filiale du périmètre d'intégration fiscale contribue à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par la filiale intégrée et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe Bio UV Group.

⇒ **Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et la biodiversité** : La société essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture et d'intégrer le cas échéant leur impact potentiel dans les comptes sociaux. Cependant, du fait de la nature de son activité, l'exposition actuelle de la société aux conséquences du changement climatique s'avère limitée.

Son activité ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à son activité résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés. Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

8.2.3 Faits Marquants

8.2.3.1 Augmentation de capital réalisée le 17 février 2025

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€). Le produit brut de l'opération s'est élevé à 7 996 140,60€, prime d'émission incluse.

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 14 154 679 € divisé en 14 154 679 actions de 1€ de valeur nominale.

8.2.3.2 Dénouement du Litige contre Socome

Concernant le litige SOCOME (BIO-UV Group est requérant – litige climatisation), qui était pendant devant le tribunal de commerce de Montpellier : dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport de l'expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées pour cause de Covid. Le 13 janvier 2021 un nouveau sapiteur a été nommé par ordonnance du juge délégué aux expertises, relançant ainsi les travaux de l'expert. Le 6 septembre 2021 le nouveau sapiteur, Mr DEDIES, rend son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, ce qui nous conforte dans nos demandes. Le 1er décembre 2021, l'expert a rendu son rapport au juge intégrant les conclusions du sapiteur qui indique que les responsabilités sont partagées à hauteur de :

- 40% pour le maître d'œuvre pour insuffisance de prescription et défaut des études et conception des ouvrages et non-respect du CCTP pour la ventilation des bureaux ;
- 60% à la société Socome pour les défauts de conception et de réalisation ;

Le 10 février 2023, BIOUV a assigné à comparaître devant le tribunal de commerce de Montpellier, les assureurs de ces deux sociétés pour les condamner in solidum. Une première audience de plaidoirie s'est tenue le 20 mars 2024 qui a ensuite été renvoyée au 18 septembre 2024.

Un jugement en date du 21 mai 2025 par le Tribunal de Commerce de Montpellier, confirme la responsabilité telle que décrite par le rapport de l'expert et condamne in solidum les sociétés SOCOME, MAAF ASSURANCES, WISECONSULT et GAN ASSURANCES. Aucune des parties n'a fait appel, ce litige se solde pour BIOUV par un produit net d'un montant de 324 k€, qui a été comptabilisé dans les comptes 2025.

8.2.3.3 Bilan de la politique de rachat d'actions

Il est rappelé que la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 juin 2025 a renouvelé le programme de rachat d'actions et a prévu :

- un montant maximum des actions pouvant être rachetées de 10% du montant du capital social de la Société,
- un prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devant pas excéder dix euros (10 €).

Se référer aux sections III.4.4 et III.4.5 du présent document pour le nombre d'actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions au 31 décembre 2025.

8.2.3.4 Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 »,

entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

8.2.3.4.1 Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

• Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 2 625 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 0 €.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 5 315 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 6 376 €.

• Produits de cessions et valeurs nettes comptables des immobilisations financières

Au 31 décembre 2025, les produits de cessions des immobilisations financières figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations financières » en produits financiers pour 0 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations financières cédées » en charges financières pour 19 685 €.

Au 31 décembre 2024, les cessions d'immobilisations financières sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » pour 888 411 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles » pour 929 304 €.

• Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, ne concernant pas un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions » pour 16 000 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Produits exceptionnels » pour 41 645 €.

• Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, ne concernant pas un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 0 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 195 €.

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élèvent à 317 948 € (aucun transfert de charges financières ou exceptionnelles n'a été enregistré sur l'exercice 2024). Ce montant comprend :

- 203 798 € liés à des refacturations de charge d'exploitation ;
- 13 664 € liés à des indemnités d'assurances ;
- 100 486 € liés à des charges de personnel, dont des indemnités journalières de prévoyance, des avantages en nature, des remboursements de salaire Prévoyance ;

Au 31 décembre 2025 :

- les refacturations de produits d'exploitation sont inscrites en chiffre d'affaires, au poste « Production vendue de services » pour 224 254 € ;
- les indemnités d'assurance sont inscrites en produits d'exploitation, au poste « Autres produits » pour 327 899 € ;
- les indemnités journalières de prévoyance ainsi que les avantages en nature, des remboursements de salaire Prévoyance, pour un montant total de 37 262 €, sont enregistrés au crédit des comptes de charges de personnel initialement débités ;

8.2.3.4.2 Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Postes impactés (Données en euros)	31/12/2024 (retraitées en présentation)	31/12/2024 (publiées)
Actif		
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		
Charges constatées d'avance remontées entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement »	411 579	411 579
Passif		
Valeurs mobilières de placement		446 611
Actions propres	446 611	
Autres titres		
Valeurs mobilières de placement	446 611	446 611
Résultat		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges (1)		541 732
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (1) <i>dont 317.948 € de transferts de charges</i>	541 732	
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		935 371
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits exceptionnels	935 371	
Total produits exceptionnels	935 371	935 371
Sur opérations de gestion		1 099 278
Sur opérations en capital		935 681
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		241 496
Charges exceptionnelles	2 276 455	
Total charges exceptionnelles	2 276 455	2 276 455
Résultat exceptionnel	-1 341 084	-1 341 084

8.2.3.4.3 *3. Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés*

Société : BIO-UV GROUP
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Bilan Actif -

	Brut	Amortissement	Net 2024	Net 2023
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	17 476 594	14 637 928	2 838 666	4 244 993
Concessions, brevets et droits similaires	239 002	213 216	25 786	11 677
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 442 730	106 335	2 334 395	2 442 564
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	20 158 327	14 959 479	5 198 848	6 699 434
Immobilisations corporelles				
Terrains	62 253	33 060	29 193	36 974
Constructions	263 273	131 058	132 215	70 667
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 151 803	616 387	535 416	115 421
Autres immobilisations corporelles	1 074 954	553 235	521 719	632 444
Immobilisations en cours	17 882		17 882	27 385
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	2 570 165	1 333 740	1 236 425	882 891
Immobilisations financières				
Participations	36 011 391		36 011 391	36 011 391
Créances rattachées à des participations	242 817		242 817	238 466
Autres titres immobilisés	285 526		285 526	459 271
Prêts				
Autres immobilisations financières	303 175		303 175	288 889
Total immobilisations financières	36 842 909		36 842 909	36 998 016
ACTIF IMMOBILISE	59 571 400	16 293 219	43 278 182	44 580 340
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	4 851 948		4 851 948	6 049 119
En cours de production de biens	124 595		124 595	322 049
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 922 545	629 544	1 293 001	1 160 908
Marchandises	138 407		138 407	106 578
Total des stocks	7 037 435	629 544	6 407 891	7 638 654
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	59 598		59 598	49 285
Clients et comptes rattachés	2 244 830	63 804	2 181 046	3 572 438
Autres créances	906 552		906 552	1 233 667
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	3 211 000	63 804	3 147 196	4 855 410
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :	446 611		446 611	252 979
Disponibilités	1 515 436		1 515 436	603 528
Charges constatées d'avance	411 579		411 579	287 521
Total disponibilités et divers	1 962 046		1 962 046	856 507
ACTIF CIRCULANT	12 622 060	693 348	11 928 712	13 638 092
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	4 204		4 204	10 272
TOTAL GENERAL	72 197 665	16 986 567	55 211 098	58 228 705

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

Société : BIO-UV GROUP
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Bilan Passif -

			2024	2023
Capital social ou individuel	Dont versé :	10 346 993	10 346 993	10 346 993
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			16 266 836	16 266 836
Écarts de réévaluation				
Réserve légale			21 400	21 400
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(578 701)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			761 291	(578 701)
Total situation nette			26 817 820	26 056 529
Subventions d'investissement			78 667	40 312
Provisions réglementées			1 207 077	965 581
CAPITAUX PROPRES			28 103 563	27 062 421
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			4 204	10 070
Provisions pour charges			100 356	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			104 560	10 070
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				1 824 834
Autres emprunts obligataires			6 380 893	5 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			14 338 593	17 503 394
Emprunts et dettes financières divers			1 532 819	889 342
Total dettes financières			22 252 305	25 217 570
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			910 048	519 946
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 599 024	3 700 676
Dettes fiscales et sociales			1 049 409	1 294 736
Total dettes d'exploitation			4 558 481	5 515 357
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 116	1 116
Autres dettes			195 998	417 950
Total dettes diverses			197 113	419 066
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES			27 007 900	31 151 993
Écarts de conversion passif			(4 925)	4 220
TOTAL GENERAL			55 211 098	58 228 705

Société : BIO-UV GROUP
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Net 2024	Net 2023
Vente de marchandises	2 910 100	1 738 333	4 648 433	4 601 986
Production vendue de biens	4 940 090	8 128 271	13 068 360	16 064 476
Production vendue de services	1 124 341	2 675 445	3 799 785	3 515 507
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	8 974 530	12 542 048	21 516 578	24 181 969
Production stockée			54 648	(584 426)
Production immobilisée			474 905	350 616
Subventions d'exploitation			119 109	60 670
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			541 732	317 499
Autres produits			9 899	2 734
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			22 716 872	24 329 063
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			869 258	994 110
Variation de stock (marchandises)			(31 829)	7 999
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			5 626 535	6 417 379
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 197 171	1 333 917
Autres achats et charges externes			6 130 890	6 546 882
Total charges externes			13 792 025	15 300 287
Impôts, taxes et assimilés			(30 226)	219 606
Charges de personnel				
Salaires et traitements			4 378 693	4 232 126
Charges sociales			2 048 828	1 892 440
Total charges de personnel			6 427 521	6 124 566
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 463 249	2 641 547
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			205 255	183 106
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			2 668 504	2 824 653
Autres charges d'exploitation			211 236	171 235
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			23 069 061	24 640 347
RESULTAT D'EXPLOITATION			(352 189)	(311 284)

Société : BIO-UV GROUP
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte de résultat (Partie 2)

	Net 2024	Net 2023
RESULTAT D'EXPLOITATION	(352 189)	(311 284)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	2 603 000	1 300 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	215	73
Reprises sur provisions et transferts de charges	163 713	270 249
Différences positives de change	33 781	28 721
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 800 709	1 599 043
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	187 629	604 474
Intérêts et charges assimilées	656 091	902 721
Différences négatives de change	46 989	18 443
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	890 710	1 525 638
RESULTAT FINANCIER	1 909 999	73 405
RESULTAT COURANT	1 557 810	(237 879)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 450
Produits exceptionnels sur opérations en capital	935 371	1 520 744
Reprises sur provisions et transferts de charges		156 998
Total des produits exceptionnels	935 371	1 684 192
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 099 278	628 157
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	935 681	1 852 417
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	241 496	283 768
Total des charges exceptionnelles	2 276 454	2 764 342
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 341 083)	(1 080 150)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(544 564)	(739 328)
TOTAL DES PRODUITS	26 452 952	27 612 298
TOTAL DES CHARGES	25 691 661	28 190 998
BENEFICE ou PERTE	761 291	(578 701)

8.2.4 Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	De l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de développement	17 476 594	564 419				10 035
Autres postes d'immo. incorporelles (1)	2 681 733			565 386		
Total immobilisations incorporelles	20 158 327	564 419		565 386		10 035
Immobilisations corporelles						
Terrains	62 253			2 685		
Constructions :						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Insta. générales, agenc. des constructions	263 273			10 483		
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels	1 151 803	150 141	138 407	96 626		
Autres immobilisations corporelles :						
Inst. générales, agencements, amén. divers	474 282			17 133		
Matériel de transport	26 991					
Matériel de bureau et mobilier informatique	573 681			45 239		
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	17 882			183 407		
Total immobilisations corporelles	2 570 165	150 141	138 407	355 575		
Immobilisations financières						
Participations	36 254 208			3 401		
Autres titres immobilisés (2)	285 526			993 233		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Prêts et autres immobilisations financières	303 175			3 000		
Total immobilisations financières	36 842 909			999 634		
TOTAL GENERAL	59 571 400	714 560	138 407	1 920 595		10 035

	Ventilation des diminutions				Montant brut à la clôture de l'exercice
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	Vers actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement					18 051 048
Autres postes d'immobilisations incorporelles	564 419				2 682 699
Total immobilisations incorporelles	564 419				20 733 747
Immobilisations corporelles					
Terrains					64 938
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					273 756
Insta. générales, agenc. des constructions					
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels					1 536 977
Autres immobilisations corporelles :					
Inst. générales, agencements, amén. divers					491 415
Matériel de transport					26 991
Matériel de bureau et mobilier informatique					618 921
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	150 141				51 148
Total immobilisations corporelles	150 141				3 064 147
Immobilisations financières					
Participations					36 257 609
Autres titres immobilisés			411 809		866 950
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Prêts et autres immobilisations financières			13 078		293 098
Total immobilisations financières			424 887		37 417 656
TOTAL GENERAL	714 560		424 887		61 215 550

(1)- Logiciels : 245 530€

- Fusion (UVPS, UVI, BIOSEA, BIO-UV) : 1 209 421€

- Taxe s/ constructions aménagement : 217 316€

- Projet R&D en cours : 1 010 431€

Dont développement produits multi applications : 267 021€

Dont développement produits aquaculture : 263 701€

Dont développement produits piscine : 160 793€

Dont développement produits maritime: 95 438€

Dont développement produits reuse : 94 867

(2) dont dépôts et cautionnements versés à plus d'un an : 275 675€

8.2.5 Tableau des immobilisations détaillé

	Valeur brute début 2025	Augmentations	
		Réévaluations courant 2025	Acquisitions courant 2025
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	17 476 594		574 454
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 681 733		565 386
Total immobilisations incorporelles	20 158 327		1 139 840
Immobilisations corporelles			
Terrains	62 253		2 685
Constructions :			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Insta. générales, agencements et aménagement des constructions	263 273		10 483
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 151 803		385 174
Autres immobilisations corporelles :			
Installations générales, agencements et aménagements divers	474 282		17 133
Matériel de transport	26 991		
Matériel de bureau et mobilier informatique	573 681		45 239
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	17 882		183 407
Total immobilisations corporelles	2 570 165		644 123
Immobilisations financières			
Participations	36 254 208		3 401
Créances rattachées à des participations	246 218		
Autres titres immobilisés	285 526		993 233
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Prêts et autres immobilisations financières	303 175		3 000
Total immobilisations financières	36 842 909		999 634
TOTAL GENERAL	59 571 400		2 783 597

	Diminutions		Valeur brute fin 2025	Valeur d'origine
	Virements courant 2025	Cessions courant 2025		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement			18 051 048	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	564 419		2 682 699	
Total immobilisations incorporelles	564 419		20 733 747	
Immobilisations corporelles				
Terrains			64 938	
Constructions :				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions			273 756	
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels			1 536 977	
Autres immobilisations corporelles :				
Inst. générales, agencements, aménagements divers			491 415	
Matériel de transport			26 991	
Matériel de bureau et mobilier informatique			618 921	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours, avances/acomptes	150 141		51 148	
Total immobilisations corporelles	150 141		3 064 147	
Immobilisations financières				
Participations			36 257 609	
Créances rattachées à des participations			246 218	
Autres titres immobilisés		411 809	866 950	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts et autres immobilisations financières		13 078	293 098	
Total immobilisations financières		424 887	37 417 656	
TOTAL GENERAL	714 560	424 887	61 215 550	

Immobilisations incorporelles :

⇒ 564 k€ de projets R&D en cours ont été activés en 2025.

L'investissement net 2025, est de 575 k€ principalement sur les projets R&D terrestre.

Immobilisations corporelles :

⇒ 150 k€ d'immobilisations en cours ont été activés.

L'investissement net est de 494 k€ principalement lié à :

- 145k€ de machine d'usinage
- 138 K€ de transfert de stock en immobilisation (valises de mise en service maritime)
- 75 k€ d'outillage industriels

Immobilisations financières :

⇒ Les mouvements sur les immobilisations financières se concentrent principalement sur le portefeuille d'actions propres.

8.2.6 Tableau des Amortissements

Immobilisations amortissables	Montant début 2025	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.	14 637 928	1 358 763		15 996 691
Autres postes d'immobilisations incorporelles	321 551	26 915		348 466
Total des immobilisations incorporelles	14 959 479	1 385 678		16 345 157
Immobilisations corporelles				
Terrains	33 060	7 782		40 842
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions.	131 058	25 729		156 787
Installations techniques, matériel et outillage industriel	616 387	165 454		781 841
Installations générales, agencements, aménagements	126 168	56 396		182 565
Matériel de transport	18 829	3 831		22 661
Matériel de bureau et informatique, mobilier	408 237	80 588		488 825
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	1 333 740	339 780		1 673 520
TOTAL GENERAL	16 293 219	1 725 459		18 018 677

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
Total des immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst gén., agencements des construct°.							
Inst tech, matériel et outillages ind.							
Inst gén, agencements, aménag.							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique							
Emballages récupérables et divers							
Total des immobilisations corporelles							
Frais d'acquisition des titres de participation	114 680						
TOTAL GENERAL	114 680						
TOTAL GENERAL non ventilé			114 680				114 680

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2025	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2025
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

8.2.7 Tableau des amortissements détaillé

	Durée utilisation / taux amort.	Mode amort.	Amort cumulés ouverture exercice	Ventilation des dotations			
				Complément réévaluation	Mode linéaire	Autre mode	Dotations except.
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	3 à 5 ans	Linéaire	14 637 928		1 358 763		
Fonds commercial							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 à 5 ans	Linéaire	321 551		26 915		
Total immobilisations incorporelles			14 959 479		1 385 678		
Immobilisations corporelles							
Terrains	15 ans	Linéaire	33 060		7 782		
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Insta. générales, agenc. des constructions	3 à 8 ans	Linéaire	131 058		25 729		
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels	2 à 8 ans	Linéaire	616 387		165 454		
Inst. générales, agencements, amén. divers	2 à 8 ans	Linéaire	126 168		56 396		
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	18 829		3 831		
Matériel de bureau et mobilier informatique	2 à 4 ans	Linéaire	408 237		80 588		
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes							
Total immobilisations corporelles			1 333 740		339 780		
TOTAL GENERAL			16 293 219		1 725 458		

	Ventilation des diminutions			Amort. cumulés clôture exercice
	Transférés actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				15 996 691
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				348 466
Total immobilisations incorporelles				16 345 157
Immobilisations corporelles				
Terrains				40 842
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agenc. des constructions				156 787
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels				781 841
Inst. générales, agencements, amén. divers				182 565
Matériel de transport				22 661
Matériel de bureau et mobilier informatique				488 825
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				1 673 520
TOTAL GENERAL				18 018 677

8.2.8 Etat des Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2025	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin 2025
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	1 207 077	114 680				1 321 756
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées	1 207 077	114 680				1 321 756
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges		104 000				104 000
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	4 204	1 033	4 204		4 204	1 033
<i>Sous total provisions pour risques</i>	4 204	105 033	4 204		4 204	105 033
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges	100 356	12 780				113 136
Total des provisions pour risques et charges	104 560	117 813	4 204		4 204	218 169
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières		182 707				182 707
Sur stocks et en-cours	629 544	148 039				777 583
Sur comptes clients	63 804	18 311	3 869	2 404	6 273	75 842
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	693 348	349 057	3 869	2 404	6 273	1 036 132
TOTAL GENERAL	2 004 985	581 549	8 073	2 404	10 477	2 576 057
Dont dotations et reprises d'exploitation		270 349			6 273	
Dont dotations et reprises financières		183 740			4 204	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		114 680				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

8.2.9 Etat des Stocks

Stocks et en-cours	Valeur Brute	Valeur Brute N-1
Matières premières et autres approvisionnements.	4 184 827	4 851 948
En-cours de production	106 607	124 535
Produits intermédiaires et finis	1 617 425	1 922 545
Marchandises		138 407
TOTAL I	5 908 859	7 037 435

Dépréciations des stocks et en-cours			
Postes (a)	2025	2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production			
Produits intermédiaires et finis	777 583	629 544	(1)
Marchandises			
TOTAL	777 583	629 544	

(1)Jusqu'à 2021 : dépréciation 100%, 2022 : 50%, 2023 : 25% hors matériel avec perspective de ventes à long terme (activité maritime, et surfaces)

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et les plateformes de montage BIOSEA.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Les dépréciations de stocks au 31/12/2025 se décomposent principalement de la façon suivante :

- ⇒ Stock à rotation lente > 4 ans sur diverses activités : 322 K€.
- ⇒ Stock relatif à l'activité Surfaces : 455 K€ méthode adaptée

8.2.10 Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	246 218		246 218	242 817
Prêts (1) (2)	2 422	2 422		
Autres immobilisations financières	290 675	15 000	275 675	303 175
Total actif immobilisé	539 316	17 423	521 893	545 993
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 770 643	1 770 643		2 244 850
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				14 450
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 113	6 113		29 811
Impôts sur les bénéfices	215 364	215 364		376 328
Taxe sur la valeur ajoutée	104 550	104 550		141 646
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				15 000
Groupe et associés (2)	154	154		
Débiteurs divers	249 509	249 509		329 318
Total actif circulant	2 346 333	2 346 333		3 151 402
Charges constatées d'avance	413 633	413 633		411 579
TOTAL DES CREANCES	3 299 281	2 777 388	521 893	4 108 974
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

8.2.11 État des Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)	6 110 955	286 450	5 824 505		6 380 893
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi à + de un an	11 465 996	4 216 144	6 810 618	439 234	14 338 593
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	42 858	42 858			22 789
Fournisseurs et comptes rattachés	1 777 555	1 777 555			2 599 024
Personnel et comptes rattachés	418 559	418 559			483 661
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	503 218	503 218			520 100
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	25 726	25 726			2 432
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	37 678	37 678			43 216
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116			1 116
Groupe et associés (2)	16 617	16 617			1 510 029
Autres dettes	49 782	49 782			195 998
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	20 450 058	7 375 701	12 635 123	439 234	26 097 851
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 618 000				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 706 885				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

La société possède suffisamment de trésorerie, d'accords de financement ou de trésorerie rapidement disponible pour faire face à ces engagements.

8.2.12 Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges	2025	2024
Charges d'exploitation :	413 633	411 579
Total	413 633	411 579
Charges financières :		
Total		
Charges exceptionnelles :		
Total		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	413 633	
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	413 633	411 579

Nature des produits	2025	2024
Produits d'exploitation :		
Total		
Produits financiers :		
Total		
Produits exceptionnels :		
Total		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	413 633	411 579

8.2.13 Charges à payer

Nature des charges	2025	2024
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		5 441
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	414 073	910 048
Total dettes financières	414 073	915 489
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 032	248 122
Dettes fiscales et sociales	572 503	700 401
Total dettes d'exploitation	860 535	948 524
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116
Autres dettes		
Total dettes diverses	1 116	1 116
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	1 275 723	1 865 128

8.2.14 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	2025	2024
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	26 345	4 310
Autres créances	23 414	59 451
Total créances	49 759	63 761
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL	49 759	63 761

8.2.15 Composition du capital social

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice				
	Nombre d'actions / parts sociales à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre d'actions / parts sociales à la clôture de l'exercice
Actions / Parts sociales	10 346 993	3 807 686		14 154 679

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie			
	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur normale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	13 561 696	1	
Actions à droit de vote double	211 949	1	
Actions à dividendes prioritaire			
Actions de priorité			
Actions de jouissance			
Autres (à préciser)	381 034	1	actions auto-détenues
TOTAL	14 154 679		

8.2.16 Tableau des variations des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	10 346 993			3 807 686				14 154 679
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	16 266 836			3 908 827				20 175 663
Ecart de réévaluation								
Ecart d'équivalence								
Réserve légale	21 400	9 130						30 530
Réserves statutaires/ contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau	(578 701)	752 161						173 461
Résultat de l'exercice	761 291	(761 291)				1 798 306		1 798 306
Subventions d'investissement	78 667						(16 000)	62 667
Provisions règlementées	1 207 077						114 679	1 321 756
Total capitaux propres	28 103 563					1 798 306	98 679	37 717 062

8.2.17 Crédit-bail

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Terrains							
Constructions	591 K€	4 178 K€	591 K€	1 963 k€		2 554 K€	552 K€
Installations techniques, ...							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
TOTAL							

8.2.18 Crédits d'impôts

	Montant
Crédit Impôt Recherche Autres crédits d'impôts (à préciser)	54 306
TOTAL	54 306

8.2.19 Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires	2025	Total
	€ HT	%
Ventes de marchandises	5 032 087	26.21%
Ventes de produits finis	10 266 742	53.47%
Prestations de services	3 426 570	17.85%
Produits des activités annexes	512 598	2.67%
Rabais, remises & ristournes accord.	(36 596)	-0,19%
TOTAL	19 201 401	100%

Zones géographiques en €	2025	2024	Var.
France	9 329 303	8 907 4976	5%
Europe (hors France)	5 632 464	7 048 535	(20)%
Asie	487 251	987 417	(51)%
Amérique du Nord	1 988 854	1 945 841	2%
Moyen Orient	1 049 534	1 725 593	(39)%
Autre	713 995	901 695	(21)%
TOTAL	19 201 401	21 516 578	(11)

Nature des activités en K€	2025	2024	Var.
Activité Produits	3 112 476	3 855 345	-19,27%
Activité Solutions	6 937 429	9 578 906	-27,58%
Activité Après-vente	7 832 365	7 042 467	11,22%
Intragroupe	1 319 130	1 039 860	26,86%
TOTAL	19 201 401	21 516 578	-11,00%

8.2.20 Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	Imputation au compte	Montant
Amortissements dérogatoires	6872500000	114 680
	TOTAL	114 680

Rappel 2024

	2024
Litige Neptune Benson	1 065 574
Autres charges exceptionnelles	33 509
	1 099 083

	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(114 680)
--	------------------------------	-----------

8.2.21 Charges et produits financiers

8.2.21.1 Charges financières

Nature des charges	2025	2024
Charges d'intérêts		
Intérêts des emprunts et dettes	395 956	384 550
dont : intérêts des emprunts et dettes assimilées	395 956	338 805
dont : Intérêts des emprunts et dettes rattachées à des participation		
Intérêts des emprunts pour la trésorerie	225 000	225 000
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 591	
Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)	5 664	9 522
Intérêts des obligations cautionnées		
Intérêts des autres dettes	13 369	36 948
dont : Intérêts des dettes commerciales		
dont : Intérêts des dettes diverses	13 369	36 948
Total charges d'intérêts	641 580	656 020
Pertes sur créances liées à des participations		
Escomptes accordés		
Pertes de change	31 752	46 989
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Autres charges financières	19 712	71
Dotations financières aux amortissements et provisions	183 740	187 629
Total des charges financières	876 785	890 710
Comparatif Compte de Résultat (2052 rubrique GU)	876 785	890 710

(1) Détail Dotations financières aux amortissements et provisions

	2025	2024
Dépréciation Portefeuille d'actions propres (Immo financières)	183 740	
Dépréciation actions affectées au plan/CODIR (actions gratuites classées en VMP)		193 495
Change		(5 866)
	183 740	187 629

8.2.21.2 Produits financiers

Nature des produits	2025	2024
Produits de participations		
Revenus des titres de participation	2 955 734	
Revenus sur autres formes de participation		
Revenus des créances rattachées à des participations		
Total produits de participations	2 955 734	2 603 000
Produits des autres immobilisations financières		
Revenus des titres immobilisés		
Revenus des prêts		
Revenus des créances immobilisées		
Total produits des autres immobilisations financières		
Revenus des autres créances		
Revenus des créances commerciales	427	174
Revenus des créances diverses		
Total revenus des autres créances	427	174
Revenus des valeurs mobilières de placement	101 280	
Escomptes obtenus	380	
Gains de change	30 794	33 781
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Autres produits financiers	3 525	41
Reprises sur provisions et transferts de charges (1)	4 204	163 713
Total des produits financiers	3 096 344	2 800 709

(1) Détail des Reprises sur provisions et transferts de charges

	2025	2024
Reprise Dépréciation Portefeuille d'actions propres (Immo financières)		163 713
Change	4 204	
	4 204	163 713

8.2.22 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices			
Taux d'imposition : %	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	1 457 276		1 457 276
- Produits non imposables	(2 939 390)		(2 939 390)
+ Charges non déductibles	270 804		270 804
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	(279 628)		(279 628)
= Résultat fiscal courant	(1 490 938)		(1 490 938)
+ Résultat exceptionnel	(114 680)		(114 680)
- Produits non imposables			
+ Charges non déductibles			
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à réintégrer			
= Résultat fiscal	(1 605 618)		(1 605 618)
- Crédits d'impôts			
= Impôt payé			

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : + 455 710€

Les déficits reportables restants à la date de constitution du Groupe d'Intégration Fiscale étaient de 6 548 186€.

L'impôt se décompose de la manière suivante :

- IS 2025 : 114 917 €
- CIR Biouv Group 2025 : (54 306) €

Produit d'Intégration fiscale : (516 321) €

8.2.23 Entreprises liées et participations

Postes	2025				Total 2024
	Entreprises liées	participation	Total	Total Bilan	
Immobilisations financières Avances et acomptes sur immobilisations Participations Créances rattachées à des participations Prêts					
Total immobilisations financières					
Créances Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé					
Total créances					
Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes					
Total dettes					
BILAN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Eléments financiers Produits de participation Autres produits financiers Charges financières Total éléments financiers Autres					
Total autres					
COMPTE DE RESULTAT	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

8.2.24 Engagements hors bilan

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution et garantie de marché : 34 064 €
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 300 000 €

- Engagements donnés auprès de la SG :
 - Caution marché étranger : 45 819 €

- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Caution et garantie de marché : 275 889€

- Engagements donnés auprès de la Banque Postale :
 - Garantie de l'état PGE: 706 419€

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

8.2.25 Effectif au 31/12/2025

Catégories	Effectif salarié	
	2025	2024
Cadres	34	36
Agents de maîtrise	20	22
Employés et techniciens	39	37
Total	93	95

8.2.26 Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
			Brute	Nette				
CORELEC	100 000	100	26 836 230	26 836 230			10 810 722	1 566 790
TRIOGEN LIMITED	116	100	7 755 206	7 755 206			7 616 368	15 837
BIOUV ASIA Ltd.	1 116	100	1 116	1 116			0	(17 474)

8.2.27 Honoraires des commissaires aux comptes

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	109 399
Autres honoraires	0
TOTAL	109 399

Dont 59 K€ relatifs au cabinet PWC et 50 K€ relatifs au cabinet AAM

Événements post clôture

- Remboursement anticipé :

La Société avait émis 2 nouveaux emprunts obligataires en juin 2024 pour un montant de 1,5 M€. Le principal emprunt a été remboursé le 31 mars 2026, pour un peu plus de 852 K€.